

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

BP. 886 EBOLOWA/ Tél : 237 243 71 78 16

Site web: [www.enst-ebolowa.com](http://www.enst-ebolowa.com)

<mailto:enstebwa@gmail.com>

DEPARTEMENT DE L'INNOVATION  
DES TECHNIQUES COMMERCIALES  
DE L'INDUSTRIALISATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

HIGHER TECHNICAL TEACHERS' TRAINING  
COLLEGE

P.O BOX: 886 EBOLOWA/ Tel : 237 243 71 78 16

Site web: [www.enst-ebolowa.com](http://www.enst-ebolowa.com)

<mailto:enstebwa@gmail.com>

DEPARTMENT OF INNOVATION,  
COMMERCIAL TECHNIQUES AND  
INDUSTRIALIZATION

## THÈME : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CRÉATION DE LA VALEUR DANS LES PME CAMEROUNAISES

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur d'Enseignement

Technique de 2<sup>ème</sup> Grade (DIPET II)

Option : Gestion Financière et Comptable

Rédigé et soutenu par

**NGA Marie Claire Sandrine**

**Matricule : 19W1142**

Sous l'encadrement de

**Dr ASSIGA Marie Fabien Bertrand**

**Chargé de cours à l'université de Yaoundé II**



*Année académique*  
**2020 - 2021**

**DEDICACE**

**A  
MES PARENTS**

## **SOMMAIRE**

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	7
CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR DANS LES PME CAMEROUNAISES .....	8
CHAPITRE II : RELATION THEORIQUE ENTRE L’AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE ET LA CREATION DE LA VALEUR AU SEIN DES PME.....	27
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE DU LIEN ENTRE L’AUDIT FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR DANS LES PME DE LA VILLE DE YAOUNDE .....	46
CHAPITRE III : DEMARCHE DE L’EVALUATION DE L’IMPACTE DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER SUR LA CREATION DE LA VALEUR .....	47
CHAPITRE IV : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR.....	57
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70
TABLE DES MATIÈRES.....	75

## **REMERCIEMENTS**

Au terme de ce mémoire de fin d'étude, nous tenons à remercier et manifester notre reconnaissance particulière à l'endroit de :

➤ Notre Directeur de mémoire le **Dr ASSIGA Marie Fabien Bertrand**, qui s'est montré intellectuellement disponible pour la direction et la supervision de ce travail malgré son emploi de temps chargé, ses préoccupations et obligations. Ses orientations ont contribué à l'accomplissement de ce travail ;

➤ Mes enseignants de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique d'Ebolowa et plus particulièrement ceux du Département ITCI pour tous leurs conseils ;

➤ Ma maman **NKOGO Marie Jeanne** née **NGONO MBALLA** pour toute son affection ;

➤ Mon papa **NKOGO KOUNA** pour son soutien financier

➤ Mon fiancé **EBOGO BELOBO Jean Thierry** pour son soutien moral, financier et ses encouragements ;

➤ Mes frères et sœurs **NYASSA Rodrigue ; Denise EYADA ; BILOA Aimée ; LEBEGUE Florentine ; Agnès Laure MINKOE** pour leur soutien moral.

➤ Mon amie **NYANGONO MBOME Darryl** pour son soutien.

➤ Tous mes camarades de classe

Enfin, nous tenons aussi à témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de ce travail dont nous n'avons pu citer les noms ici.

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 Tranche d'âge des répondants .....	53
Figure 2 Sexe des répondants. ....	54
Figure 3 Diplôme des répondants. ....	54
Figure 4 Statut matrimonial.....	55
Figure 5 Branche d'activité. ....	56

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau I : Effectifs des PME .....	56
Tableau II : Notion d'audit financier et comptable. ....	58
Tableau III : Pratique de l'audit financier .....	58
Tableau IV : Pratique de l'audit comptable .....	59
Tableau V : Principal responsable du contrôle de l'audit. ....	59
Tableau VI : Fréquence de contrôle de l'audit. ....	60
Tableau VII : Mise à la disponibilité des résultats de l'audit. ....	60
Tableau VIII : Audit comptable et financier et suivie de la performance. ....	61
Tableau IX : comptable et financier et atteinte des objectifs. ....	61
Tableau X : Audit comptable et financier et retour sur investissement. ....	62
Tableau XI : Audit comptable et financier et emprunt bancaire. ....	62
Tableau XII : Audit comptable et financier et emprunt bancaire. ....	62
Tableau XIII: Audit comptable et financier et emprunt bancaire. ....	63
Tableau XIV : Test de chi <sup>2</sup> entre audit comptable et financier et atteinte des objectifs. ....	64
Tableau XV : Test de chi <sup>2</sup> entre audit comptable et financier et retour sur investissement. ...	64
Tableau XVI : Test de chi <sup>2</sup> entre audit comptable et financier et retour sur investissement. ..	65
Tableau XVII : Test de chi <sup>2</sup> entre audit comptable et financier et retour sur investissement. ...	66

## **RESUME**

La présente recherche tend à vérifier le lien entre le commissariat aux comptes de qualité et la création de la valeur au sein des entreprises. Selon la littérature, un audit comptable et financier efficace contribue au renforcement de la qualité de l'information financière publiée par le manager et par conséquent une amélioration de la création de la valeur. La qualité du commissariat est appréhendée ici par la compétence et l'indépendance de l'auditeur et par le processus d'audit. La création de la valeur quant à elle, est subdivisée en valeur actionnariale et valeur partenariale.

A partir d'une analyse de classification, Notre échantillon est issu d'une population mère qui est constitué de l'ensemble des PME, toutefois pour notre étude nous nous sommes rapprochés de quelques-unes de la ville de Yaoundé. Pour notre étude nous avons fait le choix de la méthode probabiliste. Comme résultat nous avons eu les conclusions suivantes Après nos enquêtes, selon les éléments concernant la pratique de l'audit comptable et financier au sein des PME de notre échantillon, il ressort des différentes réponses que la fréquence de la pratique de l'audit comptable et financier se fait mensuellement au niveau des PME de notre échantillon à hauteur de 53,33%, puis tous les deux mois pour 15,56% et en fin 31% trimestriellement.

Il ressort que les résultats de l'analyse sont pertinents sur l'audit comptable et financier et la création de la valeur dans les entreprises au Cameroun.

**Mots Clés** : audit comptable ; Création de la valeur, compétence, indépendance, processus d'audit, valeur actionnariale ; valeur partenariale.

## **ABSTRACT**

This research aims to verify the link between the statutory auditors of quality and the creation value for companies. According to the literature, an audit efficient accounting and financial published by the manager and consequently an improvement in the creation of the value. The quality of the commissariat is understood here through competence and independence. Of the auditor and through the audit process. The creation of value is subdivided in shareholder value and partnership value.

From a classification analysis, our sample is drawn from a parent population which is made up of all SMEs, however for our study we have brought closer to some of the city of Yaounde. For our study we made the choice of the probabilistic method. As a result we had the following conclusions. After our investigations, according to the elements relating to the practice of accounting and financial auditing at within the SMEs in our sample, it emerges from the different responses that the frequency of practice of the accounting and financial audit is done monthly at the level of the SMEs of our sample up to 53, 33%, then every two months for 15, 56% and at the end 31% quarterly.

I emerge that the results of yhe analysis are relevant the accounting and financial audit and the creation of value in companies in Cameroon.

Keyword: auditor, audit, creation of value, competence, independence, audit process, shareholders value, partnership value.





## **INTRODUCTION GENERALE**

### **1) CONTEXTE ET JUSTIFICATIF**

L'entreprise étant considérée comme un nœud de contrat, Celle-ci a pour vocation de produire les biens ou services sur le marché en vue d'atteindre les objectifs fixés. Pour son fonctionnement l'entreprise a besoin d'être organisée, structurée et dirigée. Le gouvernement des entreprises se concentre particulièrement sur l'éthique des organisations et s'attache à l'efficacité des contrôles, permettant de discipliner les dirigeants et d'augmenter la valeur de la firme (Power, 1997). Charreaux (1997) considère le gouvernement des entreprises comme : « l'ensemble de mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions de dirigeants, autrement dit, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ». En général, les mécanismes de gouvernement d'entreprise, tant internes qu'externes, reposent sur les données comptables et financières publiées par l'entreprise (Missonier-Piera, 2009). Or, les managers ont la possibilité de manipuler ces données et de présenter une situation financière erronée de façon intentionnelle dans le but de tromper les parties prenantes de l'entreprise et de servir leurs propres intérêts au détriment de ceux des actionnaires. Ces pratiques mènent ainsi, à la détérioration de la qualité de l'information financière véhiculée par les états financiers.

La théorie économique qui met en perspective les problèmes de gouvernement d'entreprise est avant tout la théorie de l'agence. Elle considère que la relation d'agence qui existe entre le principal (les actionnaires) et l'agent (les dirigeants) comporte des asymétries d'information, de deux natures : la sélection adverse et l'aléa moral. Selon Gomez (1996), l'asymétrie d'information est à l'origine de la relation contractuelle. Pour lutter contre les attitudes opportunistes de l'agence, le principal doit instaurer des mécanismes de contrôle, comme l'audit (Jensen et Meckling, 1976; Watts et Zimmerman, 1983).

L'audit légal est l'un des pivots de la gouvernance (O'Sullivan & Diacon, 1999). Par l'émission d'une opinion de qualité dans son rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur permet de garantir la fiabilité de l'information comptable et financière, d'atténuer l'asymétrie

d'information entre les actionnaires et les dirigeants, de résoudre les conflits d'intérêt et de réduire les coûts y afférents (Dumontier, Chtourou, & Ayedi, 2006).

Les différents scandales financiers (Enron, Worldcom, Vivendi, etc.) survenus au début des années 2000 et ayant impliqué plusieurs dirigeants, ont remis en cause à l'échelle mondiale, les systèmes de gouvernement des entreprises. Ces affaires ont entraîné une crise de confiance sur les marchés financiers, semant des doutes quant à la qualité du résultat comptable publié en tant qu'information fiable et pertinente sur la performance de la firme. L'étude de la « qualité de l'information financière » nous paraît un sujet qui découle d'une actualité accentuée par l'existence de plusieurs défaillances informationnelles, parmi lesquelles les détournements d'actifs et les fraudes comptables. À titre illustratif, l'enquête réalisée en 2007 par Price Waterhouse Coopers révèle que le phénomène de la fraude comptable ayant pour but la manipulation du résultat, a pris de l'ampleur dans le monde (46% des entreprises françaises 5 400 entreprises dans le monde ont été victimes de fraudes entre 2005 et 2006 dont plusieurs entreprises Camerounaise. En 2011, Price Waterhouse Coopers (PWC) réalise une autre enquête sur le même phénomène et indique que 46% des entreprises françaises ont déclaré avoir été victimes d'une fraude en 2011.

Pour rétablir la crédibilité des chiffres comptables, de multiples codes de « bonne gouvernance » ont vu le jour (Treadway, 1987 et BRC, 1999 aux Etats-Unis; Cadbury, 1992 au Royaume-Uni; la révision du système comptable OHADA (**Syscohada**) en Afrique etc.). Ces textes normatifs tentent de renforcer l'efficacité du fonctionnement des mécanismes de gouvernement d'entreprises tels que la séparation de la fonction du président du conseil d'administration et celle de directeur général, l'introduction d'administrateurs indépendants au sein du conseil, et la mise en place de comités spécialisés. Ces textes ont mis l'accent en particulier sur la nécessité de l'institution de l'audit légal au sein de l'entreprise comme organe de supervision et de protection de la qualité de l'information financière. Ils considèrent l'audit comme un surveillant efficace qui garantit la transparence et induit la confiance des parties prenantes. Enron (2002) La faillite a eu de lourdes conséquences pour l'économie américaine, mais aussi mondiale.

Malgré cette crise de la confiance en matière d'audit, plusieurs auteurs (Saka, 2011 ; Manita et Chemangui, 2007 ; ...) pensent que l'auditeur reste le garant de la qualité de l'information financière communiquée et sur ce doit permettre de réduire l'asymétrie d'information entre les actionnaires et les gestionnaires et permettre à ces derniers de créer de la valeur pour leurs stakeholders (parties prenantes). D'ailleurs les études menées par,

Khrishman (2003), Anderson et al (2004), Charreaux (1997), Moore et Ronen (1990) ont montré qu'une mission d'audit de qualité favorise la performance de l'entreprise.

Ainsi, plusieurs pays se sont engagés dans des réformes institutionnelles et ont imposé par la force de la loi, une réglementation de mise en place obligatoire de l'audit au sein des sociétés, à l'instar de la loi Sarbanes- Oxley Act (2002) aux Etats-Unis, et la 8ème directive en Europe (2006).

Dans un contexte comme celui de l'Afrique sub-saharien en générale et du Cameroun en particulier, où l'environnement des affaire est marqué selon Belkaoui (1994) et Zafar (2002) par une croissance de la corruption et la répartition inéquitable des richesses, où le marché financier bien que parfois existant ne joue pas un rôle sur la sphère économique et selon Njougoué (2007), marqué par une grave crise de gouvernance et de nombreuses fermetures des entreprises on se demande si de tels résultats peuvent encore être vérifier.

Les événements importants survenus entre la date de cloture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, doivent également y être mentionnés. Tous ces documents sont transmis aux commissaires au compte s'ils existent quarante-cinq (45) jours au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire. »

Les écrits scientifiques nous enseignent que la qualité des données comptables et financières publiées (Velury, Reisch, et O'reilly, 2003) et le degré de confiance que les parties prenantes accordent à l'opinion d'audit (Christensen, Glover, Omer, et Shelley, 2016) sont intimement liés à la qualité de l'audit. L'audit légal est un mécanisme de contrôle de la qualité de l'information comptable et financière

Par ailleurs, l'originalité de notre recherche est justifiée par la rareté des études ayant traité la relation entre l'efficacité de l'audit financier et la qualité de l'information financière au Cameroun. Notre travail vise une investigation théorique et empirique, à montrer le rôle effectif de l'audit comptable et financier à garantir la qualité de l'information financière publiée, dans le contexte Camerounais. Si plusieurs études ont prouvé l'efficacité de la contribution de l'audit comptable et financier à garantir la qualité de l'information financière (Klein, 2002 ; Bedard et al. 2004 ; Carcello et al. 2006 ; Dhaliwal et al. 2006), d'autres ont démontré qu'il s'agit d'un dispositif non efficace qui n'a pas empêché les manipulations de l'information financière véhiculée dans les états financiers (Xie et al. 2003 ; Yang, Krishnan, 2005 ; Piot et Janin, 2007). C'est dans cette dynamique que s'insère cette recherche, qui s'interroge sur l'éventuel effet des attributs d'efficacité de l'audit comptable et financier en

tant qu'un des mécanismes de contrôle des comptes et états financiers à endiguer la gestion du résultat.

## **2) Problématique**

Les théories de l'agence et de parties prenantes seront employées dans notre travail afin de mesurer l'efficacité de la présence de l'audit comptable et financier comme un niveau de contrôle des comptes et des états financiers de l'entreprise destiné à réduire les manipulations comptables nées des comportements opportunistes des dirigeants. Dans un climat où règne perte de confiance des utilisateurs envers cette dernière, différents textes normatifs ont convergé vers la redéfinition des organes de gouvernement de l'entreprise, avec la mise en place d'un audit légal au sein des entreprises. Cet organe est désormais chargé de réviser et certifier les comptes et les états financiers de l'entreprise avant son ultime approbation et communication. Notre sujet : audit comptable et financier et création de la valeur touchant à la fois trois domaines parmi les sciences de l'organisation d'entreprise : il s'agit de la finance d'entreprise, de la comptabilité ainsi que de la gouvernance d'entreprise. D'une part, il s'insère dans le cadre des recherches réalisées sur la qualité de l'information comptable et financière véhiculée dans les états financiers, principalement des firmes. D'autre part, il mobilise un corpus théorique sur le gouvernement d'entreprise comme étant le moyen efficace d'assurer un meilleur contrôle de cette qualité. Ainsi, la question centrale à laquelle nous essayerons d'apporter des éléments de réponses est la suivante :

**Quel est l'influence de l'audit comptable et financier sur la création de la valeur au sein de l'entreprise ?**

De ce questionnement central, en découle deux questions subsidiaires :

**QS1 : Quel est l'influence du rapport d'audit comptable sur la création de la valeur actionnariale ?**

**QS2 : Quel est l'influence des procédures d'audit sur la création de la valeur partenariale ?**

## **3) OBJECTIF**

L'objectif de ce travail est de montrer l'influence de l'audit comptable et financier sur la création de la valeur dans les PME. De cet objectif principal il en découle deux objectifs secondaires :

**OS1** : montrer que l'audit comptable influence la création de la valeur actionnariale

**OS2** : montrer que les procédures d'audit influencent positivement la valeur partenariale

#### 4) **HYPOTHESES**

Pour mener à bien notre travail et partant du questionnement central et de l'objectif central, deux hypothèses ont été retenues :

**HS1** : le rapport d'audit comptable a une influence sur la valeur actionnariale de l'entreprise

**HS2** : la procédure d'audit bien menée a une influence sur la valeur partenariale dans l'entreprise.

#### 5) **Méthodologie.**

Afin d'analyser le lien entre l'audit comptable et financier et création de la valeur dans les PME nous avons appréhendé la problématique en suivant une approche hypothético déductive. Pour notre étude, nous allons utiliser les données secondaires à partir d'un questionnaire, ces données ont été analysées à base des logiciels CSPRO 7.1 et STATA ce qui nous a permis de générer des résultats. Une statistique descriptive et un test de khi deux ont été mis à profit pour l'analyse des résultats.

Pour répondre à la question de recherche, ce travail est organisé selon un plan en deux parties : La première partie a pour objectif de poser le cadre conceptuel et contextuel de la recherche. Elle s'efforce de définir et de présenter les théories entre l'audit légal comme structure externe de révision et certification des comptes de l'entreprise et de la qualité de l'information financière. Il s'agit d'y mener une réflexion théorique visant à justifier les relations qui existent entre les déterminants d'efficacité du commissaire au compte et la création de la valeur. Pour ce faire, cette partie est scindée en deux chapitres :

Le premier chapitre de cette partie vise à présenter du point de vue académique et réglementaire, l'utilité de la présence volontaire ou légale de l'audit comptable et financier dans les sociétés camerounaises. Aussi, sous l'hypothèse d'asymétrie d'information, ce chapitre met en évidence de manière empirique, les courants théoriques de l'agence et des parties prenantes, ainsi que les missions assignées au commissaire au compte par les textes normatifs et réglementaires pour garantir la transparence de l'information diffusée et la création de la valeur.

Le deuxième chapitre a pour objet de montrer sur la base d'une littérature sur le sujet, les principaux déterminants de l'efficacité de l'audit comptable et financier et leur effet sur la réduction des manipulations des données comptables dans le but de protéger la qualité de l'information diffusée.

La deuxième partie de ce travail est consacrée à la mise en place du cadre méthodologique et à la restitution des résultats empiriques. Elle sert à tester un ensemble de propositions théoriques issues de la partie précédente pour évaluer l'influence des caractéristiques d'efficacité du commissaire au compte, préconisées par les codes de bonne gouvernance, à endiguer la gestion des comptes et des états financiers. À cet effet, deux chapitres seront également présentés :

Le troisième chapitre a essentiellement une vocation méthodologique et opératoire. Et Le quatrième chapitre expose les analyses des problématiques de la recherche fondée sur deux modèles empiriques liés (de l'agence et des parties prenantes).

**PREMIERE PARTIE : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET  
CREATION DE LA VALEUR : CADRE THEORIQUE ET  
CONCEPTUEL**

La première partie de notre travail a pour objectif de poser le cadre conceptuel et contextuel de la recherche. Elle s'efforce de définir et de présenter les théories entre l'audit légal comme structure externe de révision et certification des comptes de l'entreprise et de la qualité de l'information financière. Il s'agit d'y mener une réflexion théorique visant à justifier les relations qui existent entre les déterminants d'efficacité de l'audit comptable et financier et la création de la valeur. Pour ce faire, cette partie est scindée en deux chapitres.

Comme nous l'avons dit plus haut, dans cette partie qui sera structurée en deux chapitres, nous parlerons dans le premier chapitre des concepts et déterminants de l'audit comptable et financier, puis de la création de la valeur ainsi nous présenterons les différentes formes de valeur dans l'entreprise : valeur actionnariale et la valeur partenariale et les différentes théories de ces concepts. Dans le chapitre II, nous parlerons ici de la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes et en fin nous présenterons la relation qu'entretiennent ces deux théories.



## **CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR DANS LES PME CAMEROUNAISES**

L'approche théorique évoquée dans ce premier chapitre envisage l'audit financier comme un moyen de contrôle de l'information comptable et financière des entreprises. Il tente ainsi d'identifier, par une revue de la littérature et de la réglementation sur l'audit comptable et financier, la nécessité de sa présence obligatoire ou contractuelle dans l'entreprise pour réduire l'espace discrétionnaire des dirigeants et les coûts d'agence, ce qui garantit aux parties prenantes la production d'informations de qualité. Deux sections y sont consacrées.

### **SECTION 1 : Notion et déterminants de la qualité des acteurs de l'audit comptable et financier**

L'audit comptable et financier est l'un des pivots de la gouvernance (O'Sullivan & Diacon, 1999). Par l'émission d'une opinion de qualité dans son rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur permet de garantir la fiabilité de l'information comptable et financière, d'atténuer l'asymétrie d'information entre les actionnaires et les dirigeants, de résoudre les conflits d'intérêt et de réduire les coûts y afférents (Dumontier, Chtourou, & Ayedi, 2006). Toutefois la capacité de l'auditeur à émettre une opinion à laquelle les parties prenantes puissent faire confiance, a été mise en cause suite aux scandales financiers survenus au début des années 2000 et plus particulièrement suite à l'affaire Enron-Anderson (Colasse, 2003) qui a entraîné la disparition du géant d'audit « le cabinet Arthur Anderson », l'un des Big five à l'époque, pour avoir été complice dans des manipulations comptables, pour avoir détruit des documents comptables d'Enron et pour avoir sciemment certifié des états financiers qu'il savait inexacts.

Dans l'objectif d'assurer une mission d'audit de qualité, apte à conférer de la crédibilité à l'information comptable et permettant en même temps aux utilisateurs de faire confiance à l'information communiquée (Carassus & Cormier, 2003), l'auditeur financier est soumis à un ensemble de principes fondamentaux tels que l'intégrité, l'objectivité, la compétence et diligence, la confidentialité et le comportement professionnel (IFAC, 2010).

Néanmoins, le contexte dans lequel interviennent les auditeurs financiers les expose à plusieurs menaces qui risquent de compromettre le respect de ces principes et par conséquent la qualité de leur mission. Il s'agit notamment des menaces liées à l'intérêt personnel, des menaces d'auto-révision, des menaces liées à la représentation, des menaces liées à la familiarité et des menaces d'intimidation (IFAC, 2010).

Les écrits scientifiques nous enseignent que la qualité des données comptables et financières publiées (Velury, Reisch, & O'reilly, 2003) et le degré de confiance que les parties prenantes accordent à l'opinion d'audit (Christensen, Glover, Omer, & Shelley, 2016) sont intimement liés à la qualité de l'audit.

## I- DEFINITION ET MISSION DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER

Cette sous partie est consacrée à la définition et mission de l'audit comptable et financier, mais bien avant, il est important pour nous de retracer son historique

### 1.1- Historique et Définition

L'audit a commencé par n'être que la vérification de la régularité de la comptabilité (BOUVIER 1990). Les premières démarches de la normalisation et contrôle des comptes remontent à l'antiquité. Les sumériens du deuxième millénaire avant j.c avaient déjà compris l'utilité d'une information objective entre partenaires économiques.

Il consiste en un examen critique des états financiers qui comprennent : le bilan, le compte de résultat, et l'annexe afin d'émettre un jugement à leur sujet. L'objectif attendu du processus d'audit est la « *la certification* » des comptes annuels de l'entreprise. C'est-à-dire si l'on se place sur la terminologie française, la reconnaissance de leur « *régularité* » et leur « *sincérité* » afin de fournir une « image fidèle » des opérations de l'exercice écoulé et de la situation financière à la fin de cet exercice (Mikol 1999).

L'historique de l'audit financier est très lié à celles des sociétés par actions, et son évolution à travers le temps, a été dicté par le développement qui a connu le droit commercial, et principalement le droit des sociétés dans les pays industrialisés. À l'origine, les commissaires aux comptes étaient nommés pour une mission de contrôle pour une courte période qui précède généralement l'assemblée des actionnaires ; leur Rôle consistait essentiellement (et très souvent) à établir une brève approbation des comptes comptables, sans aucun contrôle approfondi. C'est après la grande crise économique et financière de 1929 qui a

frappé le monde capitaliste, que le commissariat aux comptes va connaître un grand essor. De ce fait, il va devenir un instrument de contrôle efficace et permanent, et que la profession va être exercée par des personnes hautement qualifiées, désignées par les actionnaires des entreprises dans le but principal de sauvegarder leurs intérêts.

L'audit comptable et financier est exercé par des professionnels agréés assermentés, compétents et indépendants, désignés par les administrateurs de l'entreprise contrôlée pour vérifier, contrôler et émettre un avis (certificat) sur la sincérité et la régularité des comptes et des documents comptables de l'entreprise.

Pour qu'il ait audit financier, il faut que nous ayons un commissaire aux comptes d'où l'importance de présenter son rôle et sa mission.

### **1.2- Objectif et rôle des acteurs de l'audit financier : le commissaire aux comptes**

Le commissaire aux comptes est souvent identifié par sa mission spéciale et permanente. C'est un professionnel de la comptabilité régulièrement inscrit sur le tableau de l'Ordre National, laquelle inscription est subordonnée à des conditions prévues par des textes législatifs, notamment de qualification et de diplôme. Il intervient auprès des sociétés par actions et assimilées et certains organismes publics, sur la base d'un mandat, en vue de certifier la régularité et la sincérité de leurs comptes. On aura remarqué que les notions de rôle et de mission se recoupent et se chevauchent aussi bien au plan lexical que doctrinal. Aussi, parlerons-nous de rôle lorsqu'il s'agit de décrire la vocation du commissaire aux comptes dans l'environnement des entités concernées par ce type de contrôle d'une manière générale. En revanche, nous utiliserons la notion de mission pour énoncer les tâches spécifiques, légales et limitatives de ce professionnel de la comptabilité. Nous aborderons le rôle du commissaire aux comptes essentiellement à travers trois aspects

**L'aspect économique** : En certifiant les comptes d'une société ou d'un organisme quelconque, le commissaire aux comptes leur confère un caractère de fiabilité et de crédibilité. Comme s'il s'agissait d'un contrôle " par procuration ", les actionnaires, le banquier, le client, le fournisseur et toute tierce personne intéressée se trouvent plus confiants et rassurés devant des états financiers " authentifiés " par ce professionnel libéral plutôt que s'ils ne portent que la griffe du comptable ou du gérant. Ce dispositif est une garantie supplémentaire pour tous les "consommateurs " de l'information financière et comptable ; il tend de ce fait à sécuriser les rapports entre divers intervenants économiques.

**L'aspect social** : A l'occasion de l'examen de la comptabilité d'une entité, le commissaire aux comptes dispose de par son expérience, d'un certain nombre de paramètres qui renseignent sur la santé financière de l'entité. Ainsi, lorsque certains indicateurs virent au rouge, le commissaire aux comptes prévient les dirigeants du risque encouru par leur société. Il en est de même lorsqu'il est relevé une utilisation irrationnelle des ressources ou que la trésorerie accuse un déséquilibre compromettant. On rassemble tous ces facteurs sous le vocable de " procédure d'alerte " qui couve parfois, comme nous le verrons plus loin, un conflit latent avec le principe de non immixtion dans les actes de gestion, également consacré par la loi.

**L'aspect juridique et judiciaire** : Ce volet évoque inmanquablement la responsabilité du commissaire aux comptes. Cette responsabilité est en fait double : pénale lorsqu'il est question de révéler au procureur de la république tous les faits délictueux dont il a pris connaissance à l'occasion de l'examen des documents ou de toute autre investigation menée en vertu des attributions qui lui sont conférées par la loi. A cet effet, le commissaire aux comptes est considéré comme un auxiliaire du parquet. Autre son de cloche, la responsabilité est contractuelle lorsqu'il y a manquement au devoir d'informer les actionnaires et/ou les dirigeants sur d'éventuelles questions ou dysfonctionnements touchant à la vie de leur société. Enfin, les cas d'infraction et de manquement aux règles professionnelles et déontologiques sont portés devant la commission de discipline de l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

## **2°) Mission du commissariat aux comptes**

Le commissariat aux comptes est une profession exercée par des professionnels agréés assermentés, compétents et indépendants, désignés par les administrateurs de l'entreprise contrôlée pour vérifier, contrôler et émettre un avis (certificat) sur la sincérité et la régularité des comptes et des documents comptables de l'entreprise. Pour mener à bien une mission d'audit, il faudrait qu'elle soit planifiée. Cette planification représente une répartition du travail.

### **2.1- Acceptation de la mission**

Un auditeur ne peut s'engager dans une mission qu'après avoir préalablement mis en œuvre une procédure visant à décider l'acceptation de celle-ci, ainsi sont examinés des critères propres à sa structure (disponibilité, compétences, délais, indépendance et incompatibilité), propres à l'entité à contrôler qui s'apprécient grâce à une prise de connaissance rapide activée (organisation générale, qualité de la direction, existence de risques avérés). Les règles professionnelles stipulent à l'appui de cette phase, un contrat avec le prédécesseur dans la fonction, lequel peut alors apporter des informations utiles à la bonne compréhension de la situation.

## **2.2- Prise de connaissance générale**

La phase de prise de connaissance permet à l'auditeur de recueillir les informations pour disposer d'une vision complète de l'entreprise. Cette connaissance a pour fonction de déceler les principaux risques auxquels est soumise l'entreprise (Benoit 2001). La prise de connaissance est étroitement liée à la phase d'acceptation de la mission, elle est ensuite développée pour permettre d'associer les risques inhérents liés au contrôle et les risques de non détection, d'organiser la mission. Elle comporte la connaissance des activités de l'entité, la connaissance du système comptable et du contrôle interne, la nature du risque et du seuil de signification ; la nature, le calendrier et l'étendu des procédures d'audit. Les supports et mises en œuvre de cette technique sont la collecte et exploration de la documentation externe (textes et réglementations applicables, conventions, données et sources spécialisées), la collecte et exploration de la documentation interne ( terme de référence, budget et convention, rapports d'audit des exercices précédents, états financiers, manuel de procédure), les entretiens avec les principaux responsables et la visite des locaux, l'identification de l'outil informatique interne, l'examen des documents juridiques. Autant de travaux qui vont par ailleurs constituer le dossier permanent.

## **2.3- Seuil de signification**

Le jugement de l'auditeur se base principalement sur le niveau des erreurs et des anomalies. D'où la nécessité de disposer de repères que les professionnels nomment « **seuil de signification** ». Ce seuil de signification est constitué par la limite en deçà de laquelle une erreur commise de bonne foi par l'entreprise est sans incidence sur l'image fidèle des comptes

annuels. Par défaut, le seuil de signification constitue donc la limite à partir de laquelle un élément cesse d'être considéré comme fiable.

Le seuil est défini par la norme professionnelle relative à la mission d'examen limité. Elle précise que préalablement à la mise en œuvre des procédures d'examen limité, le professionnel de l'expertise comptable détermine le (ou les) seuil(s) de signification qui vont lui permettre d'évaluer l'incidence des anomalies détectées sur sa conclusion. Pour la détermination de ces seuils, il applique les principes définis dans la norme professionnelle relative aux anomalies significatives et au seuil de signification applicable à la mission d'audit de comptes.

En pratique, l'audit portera sur les postes et les opérations qui sont les plus porteurs de risques et à travers lesquels la fidélité des comptes se révèle le plus. Le niveau des seuils de signification et de planification retenus ainsi que les critères pris en compte pour les déterminer doivent notamment figurer dans le rapport d'expertise.

## **II- DETERMINANTS DE LA QUALITE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER**

La qualité de l'audit est un concept polysémique et complexe dès lors qu'on s'intéresse à sa mise en œuvre (Pigé, 2011). L'identification des variables de la qualité de l'audit a fait l'objet d'une abondante littérature (De Angelo, 1981 ; Nichols et Smith, 1983 ; Eiseenseher et Shields, 1989 ; Lennox, 1999 et Krishnan et Schauer, 2000 ; Manita, 2008). Les entretiens menés nous ont permis d'obtenir différentes réponses à la question de savoir : « quels sont les déterminants de la qualité de l'audit ? ». Une part importante des réponses souscrit à la définition donnée par De Angelo (1981). Au-delà des critères couramment avancés dans la littérature pour définir la qualité de l'audit à savoir l'indépendance, la compétence, l'objectivité et le processus d'audit, etc. ; nous en avons identifié quelques-uns à même d'expliquer la qualité de l'audit.

### **II.1- La qualité de l'audit : Définition du concept et indicateurs de mesure**

La qualité de l'audit : Un concept abstrait et multidimensionnel La qualité au sens général est un concept polysémique (Portal, 2011) et contestable (Wilding, 1994). Considérée dans le contexte de l'audit, elle est qualifiée par les praticiens de concept complexe et multidimensionnel (IAASB, 2011, 2013) et par les académiciens de concept évasif et incertain (Parasuraman, Zeithaml, & Berry, 1985). Selon le CAQ (2014), il n'existe aucun consensus sur une définition universelle de la qualité de l'audit. En effet, la qualité de l'audit n'est pas définie dans les normes internationales d'audit, ces dernières guident l'auditeur sur ce qu'il convient de faire dans le processus de certification des comptes et c'est la conformité aux normes qui indique si une mission d'audit a été effectuée à des niveaux acceptables de qualité (Hong Kong Institute of CPA, 2010). Nonobstant, les professionnels de l'audit et les chercheurs scientifiques, chacun de son côté, ont tous tenté de définir ce qu'est la qualité de l'audit légal.

Parmi cette diversité d'acceptions avant-gardistes de la notion de qualité d'audit, c'est la définition tridimensionnelle de (DeAngelo) qui a été le plus mobilisée par les recherches ultérieures comme cadre d'analyse pour appréhender la qualité de l'audit, avec une attention particulière portée sur les deux concepts de compétence et d'indépendance. Si certains auteurs comme Barnes et Huan (1993), Citron et Taffler (1992) et Richard (2006) s'accordent avec (DeAngelo) sur le fait que la compétence et l'indépendance sont des caractéristiques mutuellement inclusives d'un audit de qualité, d'autres auteurs, partisans de deux visions antinomiques, estiment qu'au contraire la compétence et l'indépendance sont des caractéristiques séparables qui ne déterminent pas de manière conjointe et parallèle la qualité de l'audit. Les partisans de la première vision soutiennent que l'indépendance précède nécessairement la compétence (Schandl, 1978; Flint, 1988) car elle constitue l'essence même de l'audit Boritz (1992), représente le cœur du métier des auditeurs légaux (Sikka & Willmott, 1995) et constitue l'atout le plus précieux de la profession (Nasution, 2013). De l'autre côté, les partisans de la deuxième vision considèrent plutôt que c'est la compétence qui conditionne l'indépendance de l'auditeur (T. Lee & Stone, 1995; Prat Dit Hauret, 2003b). Ils estiment que les connaissances techniques, la qualification, l'expertise et l'expérience qui caractérisent la compétence d'un auditeur sont nécessaires pour que ce dernier puisse conserver une situation d'indépendance vis-à-vis de son client et résister ainsi à ses pressions.

En définitive, l'absence d'une définition unique de la qualité de l'audit n'est pas surprenante compte tenu de l'hétérogénéité des parties prenantes de l'audit légal dont les intérêts sont parfois divergents (Warming-Rasmussen & Jensen, 1998) et dont les rôles sont

souvent contradictoires (Sutton, 1993). Selon l'IAASB (2011), cette variation dans la perception de la qualité de l'audit par les parties prenantes dépend étroitement de leur niveau d'implication directe dans l'audit et de la manière dont elles évaluent la qualité de l'audit.

### **II.1.2- Les indicateurs de mesure de la qualité de l'audit :**

La qualité de l'audit a été définie de façon a priori définitive en 1981 par DeAngelo. Pourtant, il semblerait que les variables utilisées pour évaluer concrètement cette qualité de l'audit présentent de sérieuses lacunes et de biais. DeAngelo (1981a), définit la qualité d'audit comme « l'appréciation par le marché de la probabilité jointe qu'un auditeur va simultanément :

- Découvrir une anomalie ou irrégularité significative dans le système comptable de l'entreprise cliente.

- Mentionner et publier cette anomalie ou irrégularité ».

Citron et Taffler (1992) précisent qu'un rapport d'audit sera de qualité s'il est le résultat d'un processus d'audit techniquement compétent et indépendant. De nombreux chercheurs (Knapp, 1991 ; Flint, 1988 ; Moizer, 1997) ont retenu cette double approche pour définir la qualité d'audit en distinguant la compétence technique (qualité de détection) de l'indépendance (qualité de révélation) de l'auditeur. Cette distinction n'est pas sans conséquence sur la qualité de sa démarche et sur la valeur de son opinion. C'est pourquoi il est utile de voir ces deux composantes de la qualité d'audit externe avant de présenter leurs limites conceptuelles et empiriques.

#### **II.1.2.1- La compétence de l'auditeur et la qualité de la détection des anomalies**

La compétence de l'auditeur a été souvent considérée comme une garantie de la capacité de détection de l'auditeur. Les auditeurs doivent posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisantes pour mener à bien un audit financier (Flint, 1988). Cependant, le fait de traiter seulement de la compétence de l'auditeur externe est souvent illusoire puisque les travaux d'audit sont exercés par des cabinets d'audit composés de plusieurs individus, ou groupes d'individus, dont la compétence est fonction d'autres paramètres tels que l'organisation et la structure du cabinet (Fama et Jensen, 1983). En effet, la compétence d'un cabinet d'audit n'est pas généralisable et uniforme à l'ensemble des individus et équipes qui le composent. Ainsi, la connaissance précise de la compétence de



chaque individu permettra de constituer une équipe adaptée à une intervention d'audit spécifique, en fonction des connaissances requises pour la résolution de problèmes particuliers associés à celle-ci. La notion de compétence doit ainsi être prise en compte sur trois niveaux : la compétence de l'auditeur en tant qu'individu, la compétence du cabinet d'audit, et la compétence de l'équipe intervenante au niveau d'une entreprise donnée.

### **II.1.2.2- L'indépendance de l'auditeur et la qualité de révélation**

L'indépendance constitue une composante importante de la qualité de l'audit, puisqu'elle garantit que les travaux et les conclusions formulées par les auditeurs ne sont pas entachés de subjectivité, de manipulations ou d'omissions volontaires suite à des connivences avec l'une des parties contractantes au sein de l'entreprise. Selon Mautz et Sharaf (1961), l'indépendance va se situer à trois niveaux :

- L'indépendance dans la programmation des travaux d'audit (« programming independence ») c'est-à-dire que l'auditeur doit décider seul du programme d'audit à mettre en place.

- L'indépendance d'investigation (« investigative independence »), ce qui nécessite une liberté de collecte et d'évaluation des données jugées significatives par l'auditeur sans aucune interférence ou manipulation par d'autres acteurs.

- L'indépendance dans le reporting (« reporting independence »), qui stipule une liberté de communication des résultats des travaux de l'auditeur et de son opinion.

Le déroulement des missions, et la situation jusqu'ici très concurrentielle de l'activité d'audit, peuvent inciter les auditeurs à tempérer leur indépendance réelle. L'indépendance de l'auditeur dépend donc, in fine, de son niveau de probité face aux pressions imposées par ses clients ou relatives à son activité (Flint, 1988).

Même s'il y a un consensus de la part des auteurs que la compétence et l'indépendance sont les deux principaux déterminants de la qualité d'audit, il existe des différences quant aux poids relatifs attribués à ces deux composantes. En effet, certains chercheurs considèrent que l'indépendance passe avant la compétence<sup>8</sup> (Moiser, 1997 ; Lee et Stone, 1995). Dans ce sens, Prat dit Hauret (2003) avance que la compétence est nécessaire pour pouvoir exprimer un jugement sur les comptes et résister à des pressions non fondées. Inversement d'autres chercheurs constatent que l'indépendance (définie comme un manque de préjugé) précède la compétence puisqu'elle constitue l'essence même de l'activité de l'audit (Schandl 1978,

Boritz 1992, Richard 2000). Bien que s'analysant de manière distincte, celles-ci sont étroitement liées et toute problématique portant sur la qualité d'audit doit réfléchir conjointement à ces deux dimensions et à leurs liens. Cependant, ces deux concepts admettent des limites conceptuelles et empiriques ayant atténué leur crédibilité.

## **II.2- Les déterminants de la qualité de l'audit des comptes**

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'étude des déterminants explicatifs de la qualité de l'audit. Ces études peuvent être classées en deux grandes familles : (i) Etudes univariées qui s'intéressent à des déterminants touchant une dimension particulière de la qualité d'audit et Etudes multi-variées qui tiennent compte du caractère complexe et multidimensionnel de la qualité d'audit et l'expliquent à travers des modèles plus élaborés.

Enfin, le comportement des audités lors d'une mission de certification des comptes est susceptible d'affecter la qualité de l'audit. En effet, tout au long de la mission d'audit, l'auditeur doit « collecter des éléments qui lui permettent d'aboutir à des conclusions sur lesquelles il fonde son opinion » (CNCC, 2014, NEP 500). La collecte de ces éléments qui requiert bien évidemment le concours des audités, peut se heurter à une attitude de résistance et de méfiance conduisant à un comportement non coopératif (Chekhar & Zoukhoua, 2009). La réussite de la mission d'audit étant conditionnée par la collaboration des audités, l'auditeur est placé dans une situation d'infériorité par rapport à l'audité qui est en mesure de recourir à plusieurs procédés en vue d'entraver la bonne marche de la mission et empêcher l'auditeur à mettre en œuvre une ou plusieurs procédures jugées nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes.

## **SECTION 2 : APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA CREATION DE LA VALEUR**

La valeur est un concept polysémique, omniprésent en sciences de gestion mais largement éclaté (Bréchet et Desreumaux, 2001). La pluralité des déclinaisons du thème de la valeur peut s'expliquer par le découpage de la discipline sciences de gestion en domaines. Le thème de la valeur suscite depuis plusieurs années un engouement qui se traduit par une profusion des publications qui lui sont consacrées et une extension croissante des programmes de formation-sensibilisation pour dirigeants. Cet intérêt soudain que l'on porte explicitement à ce thème ne doit pas masquer les origines anciennes du concept de valeur. La théorie néoclassique ou marginaliste de l'économie notamment, fondée par Jevons définit la valeur non par rapport aux coûts, mais par référence à la demande ; c'est l'utilité marginale d'un bien

qui détermine sa valeur. La demande résultant de cette utilité marginale d'un bien fonde alors la valeur d'échange. La valeur doit donc être perçue non pas comme une réalité objective basée sur des entités (le fer, le blé, la société...) dans une économie figée, mais comme la résultante de comportements humains. La valeur présente ainsi les particularités d'être subjective et contingente (Simon, 2000).

La polysémie du concept de valeur en fait à la fois sa richesse et la difficulté de le définir. Annick Bourguignon (1998) distingue trois acceptions de la valeur : la valeur au sens de mesure (en particulier dans les disciplines scientifiques que sont les mathématiques et la physique), la valeur au sens économique et la valeur au sens philosophique. Cette communication repose sur le postulat selon lequel la valeur intégrale d'une entreprise est fonction de sa valeur économique ou financière, de sa valeur sociale et de sa valeur organisationnelle. Le terme de valeur est synonyme de celui de richesse. La problématique de la mesure de la valeur créée sera examinée dans la seconde partie de cette communication. Le thème de la valeur fait l'objet de regards multiples ou de paradigmes c'est-à-dire de visions communes aux membres d'un groupe donné (Kuhn, 1983).

***Source : FACTEURS D'INFLUENCE DE LA QUALITE DE L'AUDIT ET DE LA VALEUR DANS L'ENTREPRISE***

**I- FONDEMENT CONCEPTUEL DE LA CREATION DE LA VALEUR**

La création de la valeur est devenue un impératif catégorique de toute gestion d'entreprise. La première chose à faire, si l'on veut l'éclairer, est de décliner la notion de « valeur » et ses différentes approches.

**I.1- La valeur actionariale**

La problématique de la valeur renvoie à la question des destinataires de la valeur créée : pour qui crée-t-on de la valeur ? La valeur dont traite la littérature en finance d'entreprise est souvent une valeur financière pour l'actionnaire. D'après la théorie financière, les dirigeants de l'entreprise doivent agir selon l'objectif de maximisation de la richesse des actionnaires par création de valeur. La valeur actionariale (shareholder value) se réfère à un ensemble de relations entre les dirigeants des entreprises cotées en Bourse, les conseils d'administration (ou conseils de surveillance) et les marchés boursiers où interviennent les actionnaires (Fligstein, 2001).

Pourquoi privilégier les actionnaires (approche shareholders value) au détriment des autres parties prenantes de l'entreprise (approche stakeholders value) ? Pour certains, la prise en compte des intérêts des actionnaires dans le contexte français constitue une évolution logique du capitalisme français dans le cadre de la mondialisation. Le capitalisme contemporain se caractérise par une propriété privée diffuse, surtout dans les pays développés (Screpanti, 2001). Pour d'autres, le management par la valeur actionnariale entraîne un risque : celui de la « dictature de l'actionnaire » (Lorino, 1998).

L'entreprise est considérée par certains comme un nœud de contrats dont chaque partie prenante cherche à tirer le maximum d'avantages (Albouy, 2000). Cette conception de l'entreprise s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'agence, fondée sur l'existence de relations d'agence ou relations bilatérales. Une relation d'agence (ou de mandat) existe entre deux ou plusieurs parties lorsque l'une de ces parties (l'agent ou le mandant), agit soit de la part, soit comme le représentant de l'autre partie (le mandataire), dans un domaine de compétences (Ross, 1973). Ainsi les dirigeants sont les agents ou mandataires des actionnaires. Il leur revient alors comme mission de défendre au mieux les intérêts de ces derniers. Cette relation d'agence peut être en pratique source de conflits. Comment en effet s'assurer que les dirigeants agiront bien dans le sens des intérêts des actionnaires (Van Loye, 1998) ? Cette question s'inscrit dans le cadre de la problématique de la convergence des buts (Fiol, 1991). Les partisans de cette vision contractualiste de l'entreprise soutiennent l'idée que privilégier la valeur actionnariale ne signifie pas pour autant ignorer les autres parties prenantes (stakeholders) et leurs intérêts (Albouy, 2000, Bogliolo, 2000). En effet, la création de valeur pour les actionnaires nécessite de satisfaire toujours plus les clients avec de bons produits, réalisés par des salariés motivés et de qualité, en achetant aux fournisseurs les plus intéressants.

## **I.2- La valeur partenariale**

Le concept de valeur partenariale est proposé comme alternative à celui de valeur actionnariale (Charreaux et Desbrières, 1998). Ces auteurs s'appuient sur le constat que la valeur actionnariale est réductrice car les décisions de l'entreprise produisent des effets pour l'ensemble des parties prenantes : les stakeholders ou partenaires (créanciers, fournisseurs, salariés, sous-traitants, pouvoirs publics). Par ailleurs, elle ne permet pas de déterminer de manière satisfaisante les mécanismes de création de valeur par référence à des modélisations récentes de l'entreprise telles que la théorie contractuelle élargie aux différents partenaires.

Cette conception de la valeur élargie aux différents stakeholders a l'intérêt de mettre en évidence que la création de valeur ne résulte pas seulement de l'apport de capitaux par les actionnaires mais des efforts conjugués de tous les partenaires.

La multiplication des parties prenantes et la réactivation de leur formalisation s'intègrent dans le concept de stakeholder corporation c'est-à-dire de gouvernance élargie aux différents partenaires. L'entreprise est considérée comme une diversité d'intérêts coopératifs et compétitifs. Elle évolue dans l'ère des réseaux qui augmentent les interactions, les accélèrent et font disparaître les frontières entre l'entreprise et les acteurs environnants (Martinet et Reynaud, 2001). Pour les partisans de la stakeholder corporation, après être passé de la maximisation du profit de la firme considérée comme une « boîte noire » à la maximisation de la valeur actionnariale de la firme contractuelle, on assiste peut être aux prémices d'un nouveau déplacement théorique vers la maximisation de la valeur totale de la firme partenariale (Caby et Hirigoyen, 2001).

### **I.3- Valeur comptable versus juste valeur**

Le modèle comptable traditionnel en France repose notamment sur le principe de prudence et du coût historique. La valeur comptable ou patrimoniale que l'on peut tirer du bilan dépend des estimations très approximatives (subjectives), notamment des dépréciations subies par les actifs, ces estimations étant fonction des intentions plus ou moins intéressées des responsables des comptes (Casta et Colasse, 2001). Les capitaux propres comptables ne donnent pas la « vraie » valeur créée ou valeur économique. L'obtention d'une valeur proche de cette dernière nécessite des retraitements.

La juste valeur (fair value) est présentée comme une nouvelle convention d'évaluation qui donne au nouveau modèle comptable plus de pertinence par rapport au modèle traditionnel du coût historique. Mais la question qu'il convient de poser est : pertinent pour qui (Casta et Colasse, 2001).

L'évaluation en juste valeur comporterait selon ses partisans trois avantages principaux : une plus grande objectivité dans la mesure, la fourniture d'une meilleure information sur les performances présentes et futures et donc une plus grande pertinence, un meilleur contrôle des dirigeants par les actionnaires. Mais la juste valeur a aussi des limites : son extrême volatilité, en particulier dans le cas des établissements de crédit, et les difficultés

liées à sa mesure lorsqu'il n'existe pas de marchés ou ceux-ci sont inefficients (Casta et Colasse, 2001).

#### **I.4- Valeur organisationnelle**

Certains auteurs évoquent ce concept de valeur organisationnelle. Cette dernière conduit à l'examen des problèmes sous l'angle interne de la hiérarchie, de la coordination, de la motivation des acteurs, des capacités et processus d'apprentissage, de structure, de frontière, d'entité voire de légitimité. La question de la création de valeur est traitée par les auteurs de ce paradigme de la valeur organisationnelle au moyen des processus organisationnels, des problèmes liés à la prise de décision (Hoarau et Teller, 2001). La capacité à créer de la valeur organisationnelle pour l'entreprise réside dans sa capacité à réduire ses coûts de fonctionnement. La valeur repose alors sur une compétence organisationnelle c'est-à-dire une disposition à gérer et organiser (Van Loye, 1998). D'après la théorie des coûts de transaction (Coase, Williamson), l'entreprise doit chercher à minimiser ses coûts de transaction et ses coûts d'organisation.

Ces coûts de fonctionnement dont il s'agit sont implicitement des coûts visibles. Or un mauvais fonctionnement (dysfonctionnements) peut être source de coûts cachés. Pour nous, la valeur organisationnelle se rapporte à la qualité du management et du fonctionnement de l'entreprise. Cette qualité peut être appréciée par le calcul de coûts cachés qui existent mais qui ne sont pas détectés par le système d'information de l'entreprise (Savall, 1975, 1978). Ce concept de valeur organisationnelle qui constitue le cœur de notre problématique sera développé dans la seconde partie de cette communication.

## **II- LE CONCEPT DE CREATION DE VALEUR**

Après avoir présenté les différents paradigmes de la valeur, et avant d'aborder la problématique de la mesure de la création de valeur, il convient de répondre à deux questions : pourquoi créer de la valeur et comment créer de la valeur.

### **II.1- La création de valeur : un impératif de performance**

Associer le terme de création à celui de valeur sous-entend que la création de valeur ne va pas de soi. Créer de la valeur c'est la faire varier dans le sens de la hausse. A contrario, détruire de la valeur c'est la faire baisser au cours du temps. « La création de valeur économique est au cœur de l'activité des organisations et au centre de leur vocation, de leur raison d'être et de leur stratégie » (Savall et Zardet, 1998). La création de valeur est érigée en exigence de performance tant dans la littérature foisonnante sur ce thème que dans les discours des dirigeants des entreprises, en particulier dans la communication financière des grands groupes. Deux questions méritent d'être posées : pourquoi créer de la valeur c'est-à-dire l'accroître en  $t+1$  par rapport à  $t$ , et pour qui ?

La création de valeur procure à l'entreprise des avantages compétitifs, un moyen de financer son développement (terme que nous préférons à celui de croissance parce qu'il intègre, outre une dimension quantitative et financière, aussi une dimension qualitative). Créer de la valeur certes, mais pour qui ? A une vision moniste de la création de la valeur au profit des actionnaires (shareholder value), nous préférons opposer et privilégier explicitement une vision pluraliste de la création de la valeur au bénéfice des diverses parties prenantes (stakeholder value). La création de valeur totale doit servir à rétribuer les contributions des différentes parties prenantes.

### **II.1.1- Les leviers de la création de valeur**

Pour nous, la valeur totale est une triade formée d'une valeur économique (ou financière), d'une valeur organisationnelle et d'une valeur sociale. La création de valeur au niveau de chacune de ces trois branches de la valeur totale comporte une dimension stratégique et une dimension opérationnelle. Il faut dépasser le dilemme court terme/long terme pour rechercher une articulation harmonieuse de l'opérationnel et du stratégique afin de pérenniser la création de valeur.

Les leviers de la création de valeur sont multiples. Il n'entre pas dans notre propos d'en faire une étude exhaustive qui dépasserait le cadre de notre communication centrée sur la mesure de la création de valeur organisationnelle. Trois types de leviers d'essence stratégique sont source de création de valeur par l'entreprise : des leviers stratégiques au sens strict, des leviers financiers et des leviers de gouvernance d'entreprise (Caby et Hirigoyen, 2001). Les décisions stratégiques ont un impact sur la création de valeur en donnant à l'entreprise un avantage concurrentiel (Porter, 1986, Rappaport, 1987). Au titre des leviers financiers permettant d'accroître la valeur actionnariale, on cite notamment les rachats d'actions en

bourse favorisés en France par la loi du 2 juillet 1998 et la gestion des risques des prix financiers (Caby et Hirigoyen, 2001).

La réduction des coûts est un levier puissant pour créer de la valeur. Le choix d'une méthode de calcul des coûts (visibles) pertinente : ABC, coût cible, peut s'inscrire dans ce que d'autres appellent la gestion stratégique des coûts (Shank et Govindarajan, 1995, Lardy et Pigé, 2001). La réduction des coûts (visibles) sur l'ensemble de la chaîne de valeur peut permettre de créer de la valeur économique (ou financière). Dans cette optique, la valeur (économique) est adossée aux coûts (visibles) au point que certains proposent un pilotage par le couple valeur-coût (Lorino, 1997). Pour ce qui nous concerne, nous partageons cette idée clé consistant à adosser la valeur aux coûts. Mais la valeur dont nous parlons est une valeur organisationnelle et les coûts que nous cherchons à mesurer sont des coûts cachés. C'est ce que nous exposons dans la seconde partie de cette communication.

## **II.2- Approche de la création de la valeur actionnariale et partenariale**

### **II.2.1- Approche de la création de la valeur actionnariale**

(Charreaux et Desbrières, 1998) (Haoreau, 2001) (Batsh 2011) (Fariza 2015) ont défini la création de la valeur actionnariale et Kaplan et Norton(1992) ont identifié les supports sur lesquels reposent cette création de la valeur.

#### **II.2.1.1- Approche définitionnelle de la création de la valeur actionnariale**

La création de la valeur se définit comme une rente que l'entreprise apporte aux pourvoyeurs de toute nature. Cette dernière prend plusieurs significations selon les destinataires de celle-ci. On distingue principalement deux grandes approches à savoir la « Stakeholder value added » et la « stakeholder value des parties prenantes » (Fariza 2015).

Le concept de création de valeur actionnariale ou Stakeholder value Added (SVA) s'insère dans une optique de gestion dite « moniste » car elle considère que l'actionnaire, propriétaire de l'entreprise, doit seul être au centre de la politique générale de celle-ci et du coup, la valeur créée doit lui être exclusivement destinée.

Selon Modigliani et Miller (1958), en l'absence d'impôts, de coûts d'agence ou d'asymétrie d'information, l'endettement de l'entreprise n'a aucun effet sur sa valeur. Plus récemment, les théories de la structure du capital ont porté sur l'analyse de la fiscalité (en commençant par Modigliani et Miller, 1963), l'utilisation de la dette comme un dispositif



anti-OPA, le coût d'agence de la dette (Jensen et Meckling, 1976 et Myers, 1977), l'avantage de l'endettement comme une pression sur les managers (Jensen, 1986), l'effet de la dette sur les information des investisseurs de l'entreprise et sur leur capacité à superviser la gestion (Harris et Raviv, 1991) et le choix du niveau de la dette comme un signal de qualité de l'entreprise (Ross, 1977, Leland et Pyle, 1977).

La théorie du non pertinence des dividendes a été largement soutenue dans la littérature. Pour Modigliani et Miller (1961), la valeur de l'entreprise est neutre vis-à-vis de sa politique de dividendes. Par conséquent, pour examiner la pertinence du dividende dans la création de la valeur actionnariale, et en particulier l'effet de signalisation, tous les dividendes pertinents et les ratios boursiers ont été pris en considération.

Ces insuffisances ont fait que les praticiens eux-mêmes ont proposé le concept de la valeur de rendement. Dans cette approche, la valeur de l'entreprise est assimilable à un capital qui est placé à un certain taux de capitalisation, procure un revenu égal au montant du bénéfice de l'entreprise. Cette méthode appréhende l'entreprise à partir du résultat net et met l'accent sur les décisions prises<sup>3</sup>.

De même, le goodwill est un moyen de corriger les valeurs patrimoniales car il est évident que l'entreprise ne peut se réduire à la somme algébrique d'actifs et d'engagements<sup>4</sup>. Le goodwill veut dire le surplus, en comptabilité. Il correspond à la différence entre le prix payé par un acheteur lors de l'acquisition d'une entreprise et l'actif net comptable de cette entreprise. Si les actifs sont bien utilisés, le goodwill pourra être calculé, mais si les actifs ne sont pas utilisés, alors on aura un badwill.

## **II.2.2- Approche de la création de la valeur partenariale ou « Stakeholder value**

Le terme « Stakeholder » est le plus souvent traduit par partie prenante et donc le mot « stake » par parti pris – bien que cette traduction soit approximative (Igalens, 2003) – mais également par partie intéressée, ayant droit, dépositaire. Cependant, il faut prendre garde lorsque l'on effectue un tel exercice de traduction à la signification que l'auteur lui-même souhaite conférer au terme employé et qui peut différer d'une contribution à une autre. Ainsi, par exemple, chez Clarkson (1995) « stake » ne signifie pas parti pris ou intérêt, mais plutôt enjeu, pari, ce qui rejoint la définition du terme « Stakeholder » donnée par le Webster's: « One who holds the stake in a game ». A l'origine, le terme Stakeholder est un néologisme provenant d'un jeu de mots avec le terme « Stockholder » désignant l'actionnaire et qui

permet d'étendre cette dernière notion à des groupes à l'égard desquels l'entreprise a une responsabilité.

### **II.2.2.1- Les définitions du concept de « Stakeholder »**

Selon la définition donnée par le Standford Research Institute (1963, cité par Freeman, 1984) – considéré comme le premier à avoir utilisé le terme à l'occasion d'un mémorandum (1984), un Stakeholder est une personne ou un groupe de personnes « sans le soutien desquels l'entreprise cesserait d'exister » c'est-à-dire, d'après la liste d'origine, les actionnaires, les employés, les consommateurs, les fournisseurs, les détenteurs de capitaux et la société. Dans cette définition, les parties prenantes sont envisagées comme des groupes clés, indispensables à la pérennité et à la survie de l'entreprise. Cependant, depuis 1963, les définitions se sont multipliées, allant de la plus restreinte à la plus large. La définition la plus large, et certainement la plus connue et la plus utilisée également, est celle de Freeman (1984) selon laquelle « une partie prenante dans l'organisation est [par définition] tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels ».

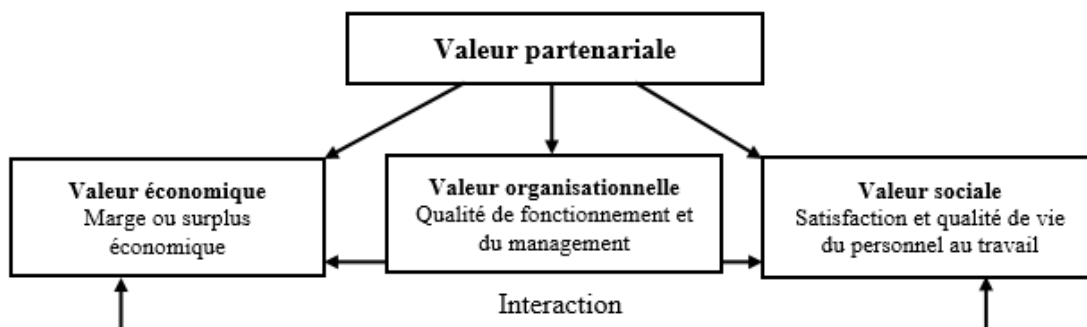
Pourtant, elle est fort souvent attribuée à tort à Freeman seul dans la mesure où elle n'est que la reprise de la définition proposée dans un article coécrit un an auparavant avec Reed dans laquelle une partie prenante est envisagée comme « tout groupe ou toute personne qui peut affecter la réalisation des objectifs organisationnels ou qui est affectée par la réalisation des objectifs organisationnels » (Freeman & Reed, 1983). A cette définition, Freeman (1984) ajoute néanmoins le désormais célèbre schéma de la « roue de vélo » (schéma) qui réunit les différentes parties prenantes au sein de cercles concentriques autour de l'entreprise et relie ces dernières entre elles à l'aide de flèches bidirectionnelles reflétant la double relation de l'entreprise avec son environnement (« peut affecter ou être affecté »). En revanche, l'auteur exclut de sa définition et, a fortiori, de son schéma tous ceux qui ne peuvent affecter l'entreprise (absence de pouvoir) et tous ceux qui ne sont en rien affectés par ses activités (absence de relation avec l'entreprise) (Mitchell, Agle & Wood, 1997). Il convient, à ce titre, de noter qu'une partie prenante peut affecter l'entreprise sans être affectée par les activités de cette dernière et réciproquement. Ils peuvent ainsi représenter des alliés ou, au contraire, des ennemis de l'entreprise selon la situation considérée.

### II.2.2.2- Les composantes de la valeur partenariale

Khouatra (2005) propose un modèle qui considère que la valeur partenariale est composée de la valeur organisationnelle, de la valeur économique (ou financière) et de la valeur sociale. La valeur économique est un surplus économique ou une marge économique obtenue par différence entre un revenu et un coût. La valeur sociale dépend de la satisfaction et de la qualité de vie du personnel au travail. Elle peut aussi comporter une dimension externe et renvoie alors à la question de la responsabilité sociale de l'entreprise. Quant-à la valeur organisationnelle, elle est la qualité de fonctionnement et du management de l'entreprise (Cappelletti et Khouatra, 2002, 2004). C'est la valeur organisationnelle qui détermine la valeur économique et la valeur sociale, lesquelles sont en interaction. La capacité à créer de la valeur organisationnelle pour l'entreprise réside dans sa capacité à réduire ses coûts de fonctionnement. Ce modèle s'inscrit dans le paradigme de la valeur substantielle (Hoarau et Teller, 2001) qui dépasse les aspects visibles de la valeur financière.

Schéma1 : les composantes de la valeur partenariale

Figure 2 : les composantes de la valeur partenariale.

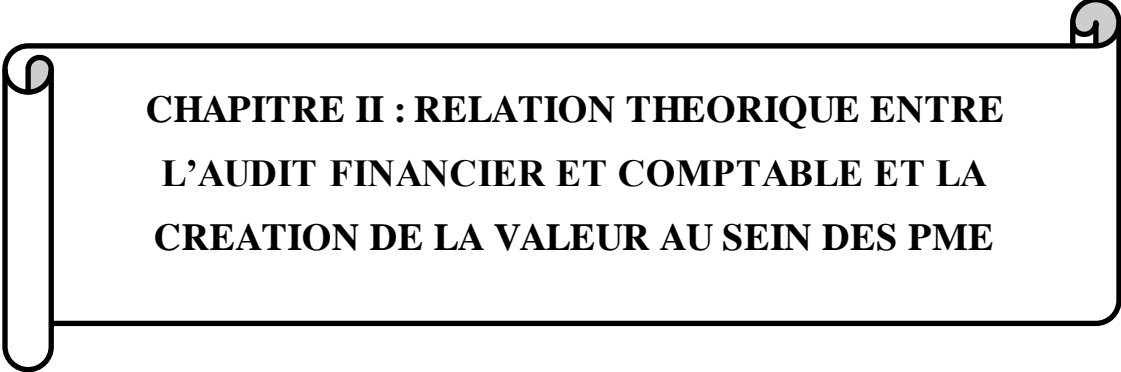


Source : synthèse Mohamed (2014)

Cette figure montre qu'il existe une interaction entre la valeur organisationnelle se caractérise par la qualité du management, la valeur économique et la valeur sociale qui caractérise la qualité de vie du personnel au travail.

En définitive, l'objectif de ce chapitre était de passer en revue les concepts de l'audit comptable et financier et de la création de valeur. Pour y parvenir nous avons dans un premier temps présenté la notion de commissariat aux comptes et ses missions. Dans un second temps, nous avons analysé la création de valeur sur la base de ses fondements et surtout en mettant un accent particulier sur ses différentes perceptions et mesures. Ainsi, dans le second chapitre

de notre travail, il sera question pour nous d'étudier le lien qui peut exister entre ces deux concepts.



## **CHAPITRE II : RELATION THEORIQUE ENTRE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE ET LA CREATION DE LA VALEUR AU SEIN DES PME**

La Théorie des Parties Prenantes (TPP) part du principe que l'entreprise ne devrait pas uniquement être attentive à ses actionnaires mais, à l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation. Son objectif principal est d'élargir le rôle et les responsabilités des dirigeants : au-delà de la maximisation du profit, il faut inclure les intérêts et les droits des « non actionnaires ».

### **SECTION I: CADRE THEORIQUE DE LA RELATION ENTRE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR**

La théorie d'agence qui s'appuie sur la relation principal-agent s'applique également à l'analyse de l'entreprise. Elle décrit les relations entre les actionnaires (principal) et le manager (agent) dans un contexte d'asymétrie d'information. Ces agents ont des intérêts contradictoires. Les actionnaires cherchent avant tout à maximiser la valeur de la firme tandis que le manager cherche à maximiser son revenu et donc la taille de l'entreprise. La théorie de

l'agence permet d'expliquer les stratégies des firmes selon que le principal ou l'agent contrôle l'entreprise.

Tandis que La théorie des parties prenantes formulée par Freeman en 1984 est paradoxalement convoquée dans le champ de l'éthique des affaires et de la RSE.

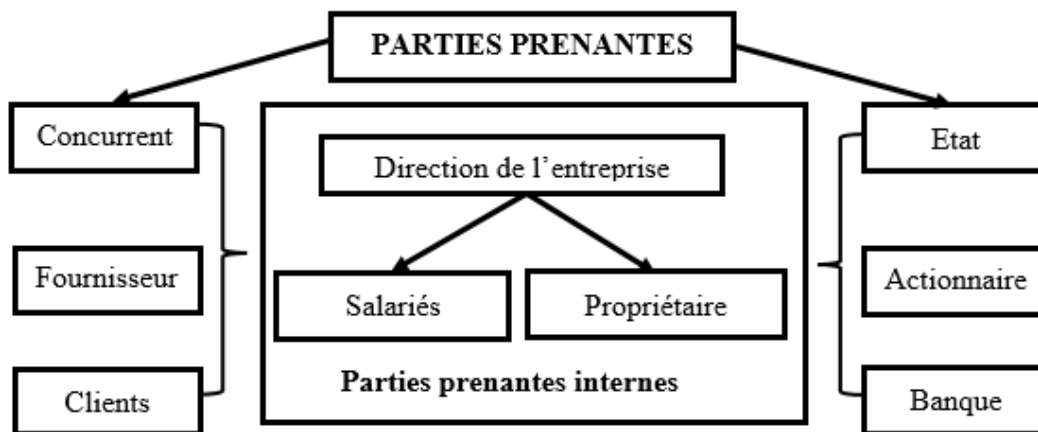
## **I- LA THEORIE DES PARTIES PRENANTES**

La Théorie des Parties prenantes (TPP) cherche à se substituer à la vision traditionnelle de l'entreprise. D'après Ansoff (1968) : « l'entreprise doit ajuster ses objectifs de manière à donner à chaque groupe une part équitable de satisfaction ». Il considère que la responsabilité de l'entreprise est de concilier les intérêts contradictoires des groupes avec qui elle dispose d'une relation directe. Ainsi, **Freeman** (1984) affirme : « une partie prenante est un individu ou groupe d'individus qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels ». Selon Charreaux et Philip (1998) « C'est un agent dont l'utilité est affectée par les décisions de la firme ».

Sur la question de l'intérêt des parties prenantes, Clarkson (1995) considère que l'on ne peut parler d'intérêt sans introduire la notion de risque. Et selon cette approche, la création de la richesse nécessite l'implication des stakeholders, pouvant tous être victime du risque économique. La question est alors d'identifier et de classer les différentes parties prenantes. Clarkson (1995) distingue les parties prenantes primaires et secondaires. Carroll et Näsi (1997) opposent les parties prenantes internes (propriétaires, dirigeants, employés) aux parties prenantes externes (concurrents, éventail). Charreaux et Philip (1998) distinguent les parties prenantes volontaires, qui prennent un risque en investissant, et les parties prenantes involontaires, qui s'exposent aux conséquences provoquées par les activités de l'entreprise. Mitchell et al. (1997) ont établi un classement qualitatif des parties prenantes, sur la figure suivante.

Schéma 2 : l'entreprise et ses parties prenantes

Figure 1 : l'entreprise et ses parties prenantes



Source : synthèse de Eyike (2010)

Au vue de la figure, nous constatons qu'il existe dans l'entreprise les parties prenantes internes à savoir : la direction de l'entreprise, les salariés et les propriétaires ; les parties prenantes externes qui sont : clients, fournisseurs, concurrents, l'Etat, la banques

### I.1- Les dimensions de la théorie des parties prenantes

Donaldson et Preston (1995) recensent trois utilisations de la TPP : descriptive, instrumentale et normative.

#### I.1.2- La dimension descriptive

La théorie des parties prenantes conduit à une description des relations entre l'organisation et son environnement. Elle cherche à exposer comment les intérêts des PP sont pris en compte, ce qui conduit à décrire la nature de la firme : de quelle manière les parties prenantes affectent-elles et/ou sont-elles affectées par les décisions organisationnelles ? Ainsi, l'entreprise est appréhendée comme un nœud d'intérêts coopératifs et compétitifs (Moore, 1999). Elle se présente comme une réponse à la complexité croissante des organisations modernes et aux interrogations concernant l'influence de ces organisations sur leur environnement et la société.

#### I.1.3- La dimension instrumentale

Dans cette dimension, les stakeholders, non actionnaires, sont considérées comme des facteurs permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs, et donc aux dirigeants de satisfaire à leurs obligations. L'objectif de cette approche est de fournir un outil d'aide aux dirigeants pour comprendre les PP et les diriger de façon stratégique. Dans cette assertion, l'unité

d'analyse est le rôle du dirigeant. La TPP peut s'analyser comme étant un élargissement de la théorie d'agence de Jensen et Meckling (1976). Cet élargissement conduit à prendre en compte les théories du pouvoir, de la rétribution, et les implications éthiques des relations avec les PP. Depuis le premier ouvrage de Freeman (1984), il semble que la TPP comporte davantage de travaux centrés sur la dimension normative que sur la dimension instrumentale.

#### **I.1.4- La dimension normative**

Cette dimension est une vision alternative du management stratégique. Dans cette vision, chaque PP mérite de la considération et la maximisation du profit étant contrainte par le besoin de justice. La reconnaissance de leurs intérêts implique selon Evan et Freeman (1988) que les parties prenantes soient intégrées dans les systèmes de décisions organisationnelles. De ce fait, l'entreprise est un moyen pour satisfaire les fins des différentes parties prenantes (Freeman, 2000). C'est une institution dont les objectifs sont plus larges que la seule maximisation du profit. La TPP normative s'appuie sur une autre réflexion, la théorie des contrats sociaux (integrative social contracts theory) formulée par Donaldson (1982), et Donaldson et Dunfee (1994). Cette théorie considère que l'entreprise a une obligation éthique de contribuer à l'augmentation du bien-être de la société.

## **II- THEORIE DE L'AGENCE**

Myers (1977) définit la valeur de la firme comme la somme de la valeur de ses actifs en place et de ses opportunités de croissance. Il est le premier à assimiler ces dernières à de véritables options d'achat portant sur des actifs réels, et à les qualifier d'options de croissance (growth options).

La théorie positive des choix comptables, dans un premier temps, s'intéresse peu aux opportunités d'investissement. Ce n'est que dans la recherche de perspectives de développement de cette théorie que **Watts et Zimmerman** (1990) proposent d'intégrer cette variable dans les modèles pour en améliorer le pouvoir explicatif. Dès lors, de nombreuses études empiriques [voir notamment Skinner, 1993 ; Gaver et Gaver, 1993] s'attachent à préciser les liens entre la politique comptable des dirigeants et l'éventail des opportunités d'investissement ou investment opportunity set (IOS) dans la littérature anglo-saxonne.

Ces recherches s'inscrivent dans un paradigme d'équilibre contractuel au niveau des relations entre les stakeholders de la firme. Leur postulat commun est de considérer la politique d'investissement (physique et humain) comme : (1) spécifique à chaque firme, (2)

prédéterminée (i.e. qui s'impose aux gestionnaires), et (3) facteur influençant directement l'IOS. Dès lors, les différences entre les opportunités d'investissement d'une firme à l'autre sont susceptibles d'entraîner des optimums distincts en matière d'équilibre contractuel et d'efficacité fonctionnelle. Les managers maintiennent alors l'équilibre contractuel en adaptant les politiques alternatives de gestion, et notamment de financement, de dividende, de rémunération. La politique alternative de contrôle et de surveillance est également susceptible de subir des modifications en fonction des opportunités de croissance de la firme.

Kester (1984), puis Gaver et Gaver (1993) militent en faveur d'une conception étendue des opportunités d'investissement, et insistent sur le fait qu'elles dépassent le strict cadre des investissements de croissance et des activités de pointe sur lesquelles officient les célèbres start-up. Pour les auteurs, les options de croissance incluent aussi : les projets d'extension des capacités de production, les possibilités de lancement de nouveaux produits, de croissance externe, de consolidation des marques (par la publicité), et même de remplacement des actifs existants. Ainsi, les firmes en phase de maturité ne sont pas forcément dépourvues d'opportunités d'investissement

Par conséquent, le potentiel d'innovation et l'implication dans le processus d'innovation ne constituent pas l'unique axe de caractérisation des opportunités de croissance. La possibilité de réaliser des investissements différenciés, de mettre en place des barrières à l'entrée de certains secteurs afin d'y maintenir une position dominante et profiter de rentes de situation, la capacité à réaliser des économies d'échelle, sont autant de caractères sources d'une performance durable que le marché doit, s'il est efficace, apprécier au temps présent.

## **II.1- La relation d'agence**

M. Jensen et W. Meckling (1976) définissent une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour accomplir quelques services en leur nom, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'agent. De part sa nature, la relation d'agence pose problème dans la mesure où les intérêts personnels du principal et de l'agent sont divergents.

La théorie de l'agence repose sur deux hypothèses comportementales. La première suppose que les individus cherchent à maximiser leur utilité, la deuxième postule que les individus sont susceptibles de tirer profit de l'incomplétude des contrats

### **II.1.1- Divergence d'intérêt**



Selon la théorie de l'agence, les dirigeants sont les agents des actionnaires au sein de l'entreprise et ont vocation à gérer l'entreprise dans le sens de l'intérêt des actionnaires (M. Jensen et W. Meckling, 1976). Or, dirigeants et actionnaires possèdent des fonctions d'utilité différentes et agissent de façon à maximiser leur utilité respective. Selon M. Jensen et W. Meckling, le dirigeant a tendance à s'approprier une partie des ressources de la firme sous forme de privilèges pour sa propre consommation (dépenses discrétionnaires). Les développements ultérieurs ont mis en évidence la volonté des dirigeants de renforcer leur position à la tête de l'entreprise. Ils peuvent ainsi préférer la croissance du chiffre d'affaires à celle du profit, employer plus de personnel que nécessaire. Leur but est de servir l'intérêt social de l'entreprise avant de satisfaire les intérêts des actionnaires (distribution de dividendes ou revalorisation des titres) ou des salariés. En substance, l'aspiration du dirigeant consiste à maximiser sa rémunération et à minimiser son effort.

Cette divergence d'intérêt est accentuée par la différence des risques encourus. L'actionnaire peut perdre ses apports. Le dirigeant encourt le risque de perdre son emploi et sa valeur sur le marché du travail.

Ainsi, les efforts déployés par les dirigeants en faveur de l'entreprise, s'ils sont bénéfiques aux actionnaires, comportent pour eux une certaine désutilité. Les dirigeants qui ont la majeure partie de leur patrimoine (capital humain) investie dans leur société, sont beaucoup plus sensibles à la variabilité des résultats de la société que ne le sont les actionnaires qui peuvent facilement diversifier leur portefeuille. Les dirigeants encourent ainsi un risque plus important que les actionnaires. Il est donc de leur intérêt d'entreprendre des investissements moins risqués et plus rentables à court terme que ce qui serait souhaitable du point de vue de l'actionnaire.

### **II.1.2- Asymétrie dans la distribution de l'information, le problème de l'opportunisme**

L'asymétrie dans la distribution de l'information associée à une divergence des intérêts donnent naissance au problème d'agence. En effet, s'il n'existe pas de divergence dans les préférences des acteurs, l'asymétrie informationnelle ne va pas poser de problèmes dans la mesure où l'agent choisira son action en accord avec le principal. De la même façon, en l'absence de problème d'asymétrie informationnelle, les éventuels conflits d'intérêt seront aisément surmontés dans la mesure où le principal détectera immédiatement tout comportement opportuniste de la part de l'agent. Or, la relation d'agence n'existe que parce que le principal estime l'agent mieux placé que lui pour gérer son bien. Il lui reconnaît des

capacités et un savoir particuliers. L'asymétrie d'information est donc à l'origine de la relation contractuelle (P.Y. Gomez, 1996).

Les problèmes d'agence sont liés à la fois à l'incertitude, à l'imparfaite observabilité des efforts de l'agent ainsi qu'aux coûts d'établissement et d'exécution des contrats. La complexité du travail managérial ne pouvant faire l'objet d'une spécification précise, l'actionnaire s'expose, par conséquent, à l'opportunisme du dirigeant. Ainsi, plus l'environnement sera incertain, l'information asymétrique et la mesure de l'effort individuel problématique, plus sera élevé le risque de négligences préjudiciables aux intérêts des actionnaires.

Les relations d'agence laissent donc entrevoir à nouveaux les problèmes de risque moral, de sélection adverse et d'opportunisme. En effet, les dirigeants qui ont la charge de la gestion de l'entreprise disposent d'une information privilégiée sur son fonctionnement. En outre, l'actionnaire ne dispose pas toujours des compétences nécessaires lui permettant de savoir si une transaction sert ses propres intérêts ou ceux des dirigeants. Il est alors possible au gestionnaire d'adopter un comportement opportuniste en manipulant l'information dont il a la gestion, ne communiquant que ce qui sert son intérêt. L'opportunisme du gestionnaire peut le conduire à détourner pour son profit personnel diminuant d'autant le profit résiduel du propriétaire. Le principal devra donc mettre en place un système d'incitation et des mécanismes de contrôle s'il désire limiter les pertes occasionnées par une divergence d'intérêts (M. Jensen et W. Meckling, 1976 ; E. Fama, 1980). La mise en place de techniques de contrôle et systèmes d'incitation pour assurer le bon déroulement des contrats va engendrer des coûts d'agence. Ceux-ci peuvent être compris comme des coûts d'organisation et représentent le symétrique des coûts de transaction.

Pour éviter de tel type de situation les agents économiques développent des systèmes de contrôle et d'incitation de comportements, la mise en place d'un tel système est coûteuse, ce sont les coûts d'agence

## **II.2- Les coûts d'agence**

Les coûts d'agence naissent dans toute situation qui suscite un effort coopératif entre deux ou plusieurs personnes, même s'il n'y a pas de relations claires principal/agent. Il est impossible pour "le principal" d'assurer à coût nul que l'agent prendra des décisions optimales du point de vue du principal. Dans la majorité des relations d'agence, le principal et l'agent

subiront des coûts de surveillance et d'obligation. M. Jensen et W. Meckling (1976) distinguent trois types de coûts :

- Les coûts de surveillance supportés par le principal pour limiter le comportement opportuniste de l'agent et les coûts d'incitation (systèmes d'intéressement) engagés par le principal pour orienter le comportement de l'agent.

- Les coûts d'obligation ou coûts d'engagement que l'agent peut avoir lui-même encouru pour mettre le principal en confiance (coût de motivation). « Les coûts d'engagement résultent de la rédaction par la firme de rapports financiers et de la réalisation d'audits par des experts extérieurs à la firme »

- Le troisième type de coût est un coût d'opportunité, dénommé "perte résiduelle", qui s'assimile à la perte d'utilité subie par le principal par suite d'une divergence d'intérêt avec l'agent, comme le coût subi par le principal suite à une gestion par l'agent défavorable aux intérêts de celui-ci. Ainsi, malgré le contrôle et l'engagement, il subsistera toujours une certaine divergence entre les décisions prises par l'agent et celles qui maximiseraient le bien-être du principal.

Cette définition des coûts d'agence s'apparente au problème de la tricherie et de la surveillance d'une équipe de production. Les coûts d'agence varient selon la firme, ils dépendent des goûts des managers, des coûts de surveillance de la performance du manager et enfin du coût de la conception et de l'application d'un index pour indemniser le manager qui satisfait le bien-être du propriétaire.

Afin de lutter contre ces déviations, la gouvernance d'entreprise met en jeu des leviers d'alignement du comportement des dirigeants. Dès lors que la théorie de l'agence considère la firme comme une fiction légale servant de nœuds pour un ensemble de relations contractuelles interindividuelles (M. Jensen et W. Meckling, 1976), on peut l'appréhender comme un système d'incitation où la direction joue un rôle charnière.

## **SECTION II : RAPPORT ENTRE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR**

Très peu sont les études qui ont cherché à mettre en évidence le lien entre la qualité d'audit et la création de la valeur. La performance étant un objectif à atteindre, Charreaux (1997) n'estime que les mécanismes de contrôle tels que la gouvernance ou l'audit ont un

impact inéluctable sur la capacité de l'entreprise à créer de la valeur. Alvarez (1997) dans ses travaux sur la relation entre l'audit et la performance en Amérique du Sud, arrive à la conclusion selon laquelle l'audit est une solution pouvant aider à réduire les inconvénients dû aux comportements des gestionnaires, mais il insiste sur le fait que celui-ci ne sera efficace que s'il est de qualité. Hartarska (2005) par contre dans ses travaux sur l'impact du contrôle externe en microfinance montre qu'en Europe centrale et de l'Est, l'audit n'exerce aucune influence significative sur la performance financière et sociale et par conséquent ne semble pas efficace comme mécanisme de contrôle. Ce résultat corrobore avec ceux de Djoutsa Wamba et al en 2013, qui vérifiant le lien entre l'audit et la performance en micro finance arrive à la conclusion selon laquelle il n'existe aucun lien entre l'audit et la performance des IMF.

Flint (1988), pense que l'auditeur doit avoir des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisantes pour mener à bien sa mission. Moore et Ronen (1990) ajoute qu'un investisseur ne peut distinguer entre un bon et un mauvais investissement que si un auditeur compétent n'en certifie. Krishman (2003) mettant en exergue la relation entre la profitabilité future de la firme et la qualité d'audit, en vient à l'idée selon laquelle l'appartenance de l'auditeur à un grand Cabinet (big) favorise et fait augmenter la rentabilité future. De Angelo (1981) pour sa part pense qu'un cabinet d'audit ayant les employés les plus qualifiés sont les plus aptes à produire un audit de qualité et dont à favoriser la performance de ses clients.

## **I- L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DANS UN CADRE D'AGENCE ET D'ASYMETRIE D'INFORMATION**

Le terme d'audit désigne, au sens large, l'examen a posteriori d'une situation en comparaison avec un référentiel préétabli. Dans les domaines comptables et financiers, il représente un ensemble de diligences destinées à fournir une assurance raisonnable sur la fiabilité et la pertinence des états financiers et des informations communiquées aux actionnaires. Le référentiel de contrôle se compose de la réglementation comptable, complété par d'éventuelles dispositions émanant d'organes de tutelle comme la COB pour les sociétés cotées.

### **I.1- Relations d'agence et demande du commissariat aux comptes**

La pratique traditionnelle de l'audit financier relève de la compétence de vérificateurs externes. Watts et Zimmerman (1983) observent, à travers l'histoire, que le recours volontaire à l'audit professionnel et indépendant a très nettement précédé l'institution de l'audit légal par le législateur aux États-Unis et au Royaume-Uni<sup>3</sup>. La théorie de l'agence analyse le recours à l'audit externe comme un moyen de réguler les conflits, notamment entre actionnaires et dirigeants. Ainsi les études de Chow (1982) et Roy (1996), relatives à la situation de firmes américaines en 1926 et 1927, montrent que l'embauche volontaire d'un auditeur est plus probable pour les entreprises soumises à des problèmes d'agence.

L'audit externe trouve donc une légitimité théorique dans la réduction des coûts d'agence (Grand, 1996) pouvant affecter lourdement l'équilibre financier des grandes organisations. Son rôle consiste à réduire l'asymétrie d'information pour minimiser la perte résiduelle partie implicite des coûts d'agence (Jensen et Meckling, 1976) - due au comportement opportuniste des gestionnaires. En effet, plus l'asymétrie informationnelle est importante, plus la propension des dirigeants à adopter un comportement opportuniste est forte. Par conséquent, sur un plan purement économique et en l'absence de facteur réglementaire, le recours aux services d'un auditeur externe sera bénéfique dès lors que le gain attendu au niveau de la réduction des coûts implicites couvre le coût explicite de cette prestation.

En dehors des introductions en bourse, qui font l'objet de modèles particuliers, Pigné (1998) précise que la réduction de l'asymétrie d'information intervient à deux niveaux. Entre dirigeants et administrateurs, elle porte essentiellement sur les informations privées nécessaires aux prises de décisions stratégiques. Dans ce cas l'appréciation, par l'auditeur, de la fiabilité du contrôle interne et du système de reporting rassure les administrateurs sur la qualité des données utilisées. Entre administrateurs et actionnaires [extérieurs], l'asymétrie concerne les états financiers, et c'est alors la certification des commissaires aux comptes qui véhicule un degré d'assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information comptable.

## **I.2- Asymétrie d'information et qualité requise de l'audit financier**

La théorie de l'agence reconnaît l'audit comme un des principaux mécanismes de gestion des conflits et de réduction des coûts d'agence. En conséquence, une modification dans l'intensité des conflits d'agence devrait influencer, dans le même sens, le niveau de qualité requise sur l'audit.

Les relations entre actionnaires extérieurs et dirigeants sont marquées par des problèmes d'aléa moral et d'opportunisme, lesquels dépendent du niveau d'asymétrie d'information. Les deux parties ont intérêt à minimiser l'asymétrie d'information : les propriétaires valorisent leur investissement par un meilleur contrôle des richesses de la firme ; en acceptant une autorité de contrôle réputée plus efficace, les managers peuvent signaler la qualité de leur gestion et accroître leur rémunération. Dans les deux cas, un renforcement de la qualité de l'audit peut réduire l'asymétrie d'informationnelle

Selon Jensen et Meckling (1976), les divergences d'intérêts et les comportements opportunistes sont inversement liés à l'actionnariat des managers, donc au degré de séparation propriété-gestion. En outre, l'asymétrie d'information se trouve globalement réduite si les personnes disposant d'un accès à l'information privilégiée - dirigeants, administrateurs, salariés - détiennent une part importante du capital.

Par ailleurs, Francis et Wilson (1988) précisent que la diffusion des titres de propriété augmente, pour les actionnaires extérieurs, le coût et les efforts nécessaires pour influencer les décisions managériales, et notamment imposer un changement de l'équipe dirigeante. La pression des actionnaires sur les managers est donc moindre si le capital est diffus. Fama et Jensen (1983a et b) expliquent la survie et la performance des grandes firmes, exposées aux problèmes d'agence par la diffusion de leur actionnariat (open corporations), par la nature des droits de propriété et l'organisation hiérarchique du processus de décision. Dans un premier temps, la responsabilité limitée et la libre cessibilité des actions fait qu'un actionnaire minoritaire n'a aucun intérêt à s'investir directement dans le contrôle des décisions managériales : mieux vaut réduire le risque par diversification du portefeuille et sanctionner une mauvaise gestion par la revente des titres sur le marché financier. Dans un deuxième temps, Fama et Jensen expliquent que la séparation des décisions dites de gestion et de contrôle constitue une condition nécessaire au fonctionnement efficient des sociétés ouvertes. Ainsi, le conseil d'administration (ou de surveillance) intervient dans le système de contrôle pour ratifier les décisions stratégiques, puis pour en évaluer les résultats. Les actionnaires conservent la prérogative de désigner l'auditeur externe en assemblée générale, et ce dernier dispose des pouvoirs les plus étendus en matière d'accès à l'information pour accomplir sa mission et protéger les intérêts de ses mandants.

Par conséquent, un audit de qualité peut être considéré comme une des composantes d'un système de contrôle complexe chargé de compenser la relative incapacité d'un actionnariat diffus à surveiller et contrôler la politique comptable des managers. A l'inverse,

dans les sociétés dites contrôlées, l'actionnaire majoritaire accède directement à l'information privilégiée et se substitue au conseil d'administration pour apprécier les décisions managériales (Pochet, 1998). Dans ce cas, le rôle de l'auditeur indépendant consiste davantage à défendre les intérêts d'éventuels actionnaires minoritaires. Sa nomination résultant directement du vote de l'actionnaire majoritaire, la recherche de notoriété ne devrait pas constituer une priorité.

### **I.3. Théories et observation de la qualité de l'audit**

L'efficacité de l'audit externe nécessite la réunion de deux attributs fondamentaux qui déterminent la qualité du service : compétence et indépendance de l'auditeur. DeAngelo (1981) définit la qualité par la probabilité jointe, évaluée par le marché, que l'auditeur découvre une anomalie présente dans les états financiers et la révèle. Cela revient à considérer le produit de deux probabilités : (1) découvrir l'anomalie (la compétence), et (2) révéler l'anomalie sachant qu'elle a été découverte (l'indépendance).

La difficulté majeure, pour l'agent extérieur, reste d'évaluer une qualité de l'audit inobservable dans la mesure où les dossiers de travail des vérificateurs sont confidentiels et protégés par le secret professionnel<sup>6</sup>. Il convient alors d'utiliser des substituts et d'évoquer une qualité apparente. La littérature développe deux théories de la qualité, non exclusives l'une de l'autre, fondées sur la taille ou sur la réputation du cabinet d'audit. Pour DeAngelo (1981) la taille de l'auditeur constitue un signal de qualité. Son argumentation repose sur la formation de rentes économiques, au profit de l'auditeur, spécifiques à chacun de ses clients. En effet, les coûts de démarrage et d'apprentissage engagés en début de mandat sont rapidement absorbés, et la marge dégagée sur la mission s'accroît avec le temps, les effets d'apprentissage permettant de réduire l'effort d'audit. Il devient alors coûteux, pour la société contrôlée, de changer d'auditeur dans la mesure où elle supportera les coûts d'apprentissage du postulant. Les grands cabinets détenant davantage de clients, les rentes représentent une part importante de leurs revenus ; ils ont donc intérêt, selon DeAngelo, à préserver leur indépendance et produire un service de qualité pour conserver leurs rentes. En effet, les conséquences sur l'ensemble du portefeuille de la perte d'un client peuvent s'avérer beaucoup plus dommageables pour les grands cabinets.

Cette théorie suppose un marché de l'audit compétitif, et par conséquent un faible niveau de réglementation comme l'explique Pigé (1998). La formation des rentes dépend de la durée du mandat, et des rentes trop élevées créent une dépendance économique de l'auditeur envers la société contrôlée. En France, le commissaire aux comptes est nommé pour six exercices afin, selon le législateur, de garantir son indépendance. Mais en fin de mandat, juste avant le renouvellement, les rentes peuvent affecter significativement son indépendance et l'objectivité de son jugement professionnel. Il est, en effet, plus exposé aux pressions managériales à ce moment-là, de par le coût d'opportunité d'un non-renouvellement. Paradoxalement, une trop grande protection de la durée du mandat peut donc porter atteinte à l'indépendance du vérificateur.

Dans le modèle économique général de qualité de Klein et Leffler (1981), la réputation du fournisseur ou du prestataire (brand name) permet d'observer la qualité du bien ou du service. Leur raisonnement, transposé au service d'audit, implique que les auditeurs perçoivent des rentes cette fois-ci spécifiques aux investissements réalisés dans le capital de réputation (promotion d'un nom, d'un réseau, d'un savoir-faire...). De ce fait, et toujours sur un marché concurrentiel, la renommée devient le signal de qualité et permet de vendre un service plus cher à contenu identique. Les cabinets à fort capital de réputation ont donc intérêt à maintenir une qualité élevée du service afin de ne pas détériorer ce capital - notamment par des mises en cause de responsabilités - et préserver les rentes qu'il génère.

## **II- AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET THEORIE DES PARTIES PRENANTES**

La théorie des parties prenantes présente deux variantes. Le premier est relatif au modèle de responsabilité, la relation organisation-stakeholders peut être considérée comme une relation sociale qui implique la responsabilité. La nature de cette dernière est déterminée à travers la relation ou les relations qui les relient. Ainsi, il s'agit d'une approche normative. La seconde concerne l'aspect empirique de la responsabilité. La théorie des parties prenantes peut être considérée dans une perspective centrée sur les intérêts de l'organisation. Cette dernière répartit ses efforts entre les parties prenantes selon leur importance. L'information est généralement l'élément majeur qui permet à l'organisation de gérer ses relations afin d'éviter l'opposition des parties prenantes.

Donaldson et Preston (1995) distinguent trois types de théories de parties prenantes: théorie normative, théorie instrumentale et théorie descriptive empirique. Cette typologie



permet d'expliquer certains traits que les autres formulations de la théorie des parties prenantes laissent implicites. On suppose alors que :

- Les entreprises et les managers doivent agir selon certaines mesures (perspective normative) ;
- Certains résultats sont plus probables si les organisations et les managers agissent de certaines manières (perspective instrumentale) ;
- Les organisations et les managers agissent actuellement avec certaines manières (perspective descriptive).

## **II.1- La théorie des parties prenantes : une théorie empirique**

L'approche empirique de la théorie des parties prenantes adopte deux perspectives différentes : descriptive et instrumentale.

### **II.1.1- La théorie descriptive des parties prenantes**

La première thèse de Donaldson et Preston (1995) est que la théorie des parties prenantes est descriptive. Selon cette perspective, les managers agissent au sein de l'organisation en tenant compte des intérêts et des revendications des différents acteurs. Cette approche sert donc à décrire et parfois expliquer des caractéristiques et des comportements spécifiques tels que :

- La nature de la firme (Brenner et Cochran 1991) ;
- La manière de penser des managers sur la gestion de l'entreprise (Brenner et Molander 1977) ;
- La manière de gérer les organisations (Clarkson 1991, Halal 1990, Kreiner et Bhambri 1991) ;
- Les pratiques organisationnelles en matière de diffusion d'informations sociétales (Ullmann 1985, Roberts 1992, Bebbington, Gray, Thomson et Walters 1994, Henriques et Sadorsky 1996, Mc Neil et Molster 1995, Pelle Culpin 1998, Moneva et Llena 2001) ;
- Les parties prenantes visées et leur importance pour l'organisation (Tomlinson, Paulson, Arai et Briggs 1991, Mitchell, Agle et Wood 1997, Jawahar et McLaughlin 2001).

Mais cette approche descriptive fournit des propositions exploratoires et ne permet pas de faire la connexion entre le management des stakeholders et les objectifs traditionnels de l'entreprise (de croissance, de profit, etc.)

### **II.1.2- La théorie instrumentale des parties prenantes**

La théorie des parties prenantes est aussi instrumentale. Elle traite des différentes connexions qui peuvent exister entre la politique de management des stakeholders et la réalisation des objectifs de rentabilité. L'idée principale est que les entreprises qui pratiquent le management des stakeholders, toute chose égale par ailleurs, seront plus performantes en terme de profitabilité, de stabilité, de croissance etc. Cette approche est en fait contingente : les résultats prédits sont contingents à un certain type de comportements. La forme de la théorie instrumentale des parties prenantes a été avancée au départ par Jones en 1995. Plusieurs études récentes ont fait référence à cette théorie explicitement ou implicitement en utilisant des méthodologies statistiques conventionnelles. Ces recherches ont traité :

- La relation entre la pression des parties prenantes et la formulation des stratégies (Tilt 1994, Gurthie et Parker 1990, Lerner et Fryxel 1994, Weaver, Trevino et Cochran 1999, Luoma et Goodstein 1999) ;
- La relation entre la performance sociale et la performance financière (Carroll et Hatfield 1985, Barton, Hill et Sundaram 1989, Cochran et Wood 1984, Cornell et Shapiro 1987, Mc Guine, Sundgren et Schneeweis 1988, Preston et Sapienza 1990, Preston, Sapienza et Miller 1991, Odgen et Watson 1999, Shawn, Berman, Wicks, Kotha, Jones 1999, Johnson et Greening 1999, Decock Good 2001, McWilliams et Siegel 2001).

La diversité des résultats obtenus ne permet d'avancer aucune proposition dans un sens ou dans un autre. Mais les études ayant traité la connexion entre des variables de responsabilité sociale et des variables de la performance financière ne sont pas toujours issues directement de la théorie des parties prenantes. En plus, le management des stakeholders peut être relié à des concepts conventionnels de succès organisationnel même sans vérification empirique.

### **II.2- La théorie des parties prenantes : une théorie normative**

Donaldson et Preston insistent aussi sur les bases normatives de la théorie des parties prenantes. Cette approche implique une connexion avec les concepts fondamentaux mieux acceptés philosophiquement. Il s'agit d'une approche qui diffère du fonctionnalisme des sciences sociales. Ce type de théorie spécifie les obligations morales de la théorie des parties prenantes que les managers doivent avoir envers, non seulement les actionnaires, mais aussi tous les stakeholders.

L'interprétation narrative est une des tendances de la théorie normative. Elle a permis de faire émerger des représentations narratives du comportement moral des entreprises. Les chercheurs essaient donc de trouver les meilleures alternatives qui peuvent guider l'activité de l'entreprise dans des directions plus constructives. Ils affirment que le langage, les schémas conceptuels, les métaphores et les images diffèrent selon les méthodes de pensée et d'agir de chaque individu. Ces représentations influencent les conceptions individuelles par lesquels se construisent les actions stratégiques raisonnables. Ces travaux ont des relations étroites avec la recherche de paradigme dans la théorie interprétative qui affirme que les individus construisent et maintiennent socialement et symboliquement leurs propres réalités organisationnelles.

Cette taxonomie tripartite de la théorie des parties prenantes fournie par Donaldson et Preston est citée fréquemment par les chercheurs<sup>4</sup>. Elle a rendu possible la différenciation entre le domaine de la théorie normative et de la théorie scientifique instrumentale et descriptive. Mais elle a été également contestée. Certains philosophes n'admettent pas la distinction entre le normatif et le descriptif. Ils considèrent que cette distinction découle du positivisme qui suppose que la théorie descriptive indique « comment le monde existe réellement », la théorie normative prescrit « comment le monde devrait être » et la théorie instrumentale « comment on pourrait le faire ».

### **II.3- relations entre les approches de la théorie des parties prenantes**

Weaver et Trevino (1994)<sup>5</sup> ont étudié les relations possibles entre les approches normatives et empiriques de l'éthique des affaires d'une manière générale à travers trois conceptions : le parallélisme, la symbiose et l'intégration. Le parallélisme rejette toute liaison entre normatif et empirique pour des raisons conceptuelles et pratiques. La symbiose signifie que les deux approches surgissent l'une de l'autre mais restent essentiellement distinctes dans leurs hypothèses et leurs méthodologies. L'intégration signifie que les deux théories peuvent être considérées comme faisant partie d'un même cadre théorique. Ils ont conclu que toute théorie est incomplète si elle est exclusivement normative ou exclusivement expérimentale.

En adoptant la même approche à la théorie des parties prenantes, nous allons essayer de décrire les points de convergence et les points de divergence qui découlent des théories normative et empirique des parties prenantes. Cette approche se fonde sur deux idées essentielles. La première, de nature pratique, se réfère aux différences dans les moyens et les méthodologies liés aux exigences normatives et empiriques. La deuxième, de nature

conceptuelle, concerne les bases théoriques et les hypothèses surtout au niveau du comportement humain qui apparaît comme mécaniste dans l'approche empirique et autonome et responsable dans l'approche normative.

### **II.3.1- Approche normative et approche empirique en conflit**

Le principe de parallélisme signifie le rejet de toute liaison entre les approches normative et empirique de la théorie des parties prenantes tant au niveau conceptuel qu'au niveau pratique. Selon cette position, il n'existe aucune connexion pragmatique entre les deux, la recherche empirique est menée sans faire référence aux développements en matière philosophique, morale ou religieuse et vice versa. Les approches sont alors divergentes au niveau des points suivants :

- Le premier point concerne leurs aspects : l'aspect descriptif de la théorie des parties prenantes reflète et explique le passé, le présent et le futur et tend à générer des propositions exploratoires et prédictives, alors que les fondements instrumentaux font la connexion entre la gestion des stakeholders et les objectifs désirés en commun comme le profit. Elle est généralement utilisée pour explorer les relations entre cause (stakeholder management) et effets (corporate performance). Alors que la théorie normative essaie d'étudier les relations sur des bases morales et des principes philosophiques. Ainsi l'approche instrumentale est essentiellement hypothétique alors que l'approche normative est catégorielle.

- Le deuxième point concerne le désaccord sur la typologie proposée par Donaldson et Preston (théorie normative, instrumentale et descriptive) : les chercheurs normatifs pensent que le comportement moral n'a pas besoin d'être justifié avec des termes comme instruments ou moyens. La moralité doit avoir son propre mérite.

- Le troisième point concerne l'aspect normatif : les chercheurs en sciences sociales pensent que la théorie normative ne peut pas atteindre le niveau requis des « bonnes recherches » scientifiques : comment peut-on faire la différence entre les « bonnes » et les « mauvaises » représentations théoriques puisque ces dernières découlent de la propre imagination des chercheurs ? La théorie interprétative s'oppose à cette idée qui tend à établir un privilège à certains types de recherches qui essaient de créer des paradigmes de consensus. Ils rejettent les critères de « bonne théorie » de la science sociale qui biaisent, selon eux, la pensée théorique.

### **II.3.2- Quelques points communs entre l'approche normative et l'approche empirique**

Selon le principe de symbiose, il existe une relation commune entre les deux approches au niveau des concepts mais pas au niveau des pratiques. Le corps de chacune des théories reste différent mais toute information pourrait être pertinente pour les deux approches. En plus de l'intérêt porté au même domaine de recherche, il existe des valeurs et des explications partagées par les deux approches.

- L'idée que les demandes des PP ont une valeur intrinsèque est fondamentale dans la théorie des parties prenantes : c'est le rejet de la théorie néoclassique des organisations.
- L'égoïsme est rejeté : aucun individu ne doit se limiter à servir ses propres intérêts, les organisations sont des institutions instrumentales qui existent pour servir des objectifs sociaux plus larges que la maximisation des profits. L'intérêt porté aux autres est un concept commun qui s'oppose à l'intérêt porté à soi-même.
- Les théoriciens considèrent que l'hypothèse d'opportunisme des théories économiques est trop simpliste et trouvent que le comportement humain est plus complexe. Les éléments d'irrationalité, d'altruisme, de générosité, de coopération, d'intégration, de confiance, de franchise et d'intérêt aux autres caractérisent aussi le comportement humain. L'opportunisme et l'intérêt personnel ne sont qu'une seule facette des instincts du comportement humain.
- La compatibilité entre la moralité et le capitalisme est possible. Les points précédents ne signifient pas que le fait d'agir en son propre intérêt est un fait suspect moralement mais que la recherche du profit peut entraîner certains dissentiments avec les adhérents de la théorie des parties prenantes.
- Il existe une grande conviction que les organisations qui portent plus d'intérêt à leurs parties prenantes et adoptent un comportement socialement responsable réalisent de meilleures performances. Le travail empirique fait sur le sujet est très important mais les résultats sont difficilement généralisables.

L'accord sur ces principes est partiel. Le fondement normatif de la théorie des parties prenantes est considéré comme étant moral par nature, mais la source de cette moralité n'est pas clairement définie. Jones et Wicks pensent qu'aucune de ces deux approches, normative ou empirique, n'est complète sans l'autre et proposent une théorie hybride qu'ils ont appelé théorie convergente de parties prenantes.

La littérature existante, nous a permis, dans ce deuxième de chapitre de cerner le lien entre l'audit comptable et financier et la création de valeur dans les entreprises. C'est ainsi

que nous avons pu voir que le commissariat aux comptes peut avoir une incidence sur la valeur actionnariale et la valeur partenariale de l'entreprise. De plus nous avons constaté que la réussite de l'entreprise du XXI<sup>ème</sup> siècle dépendra aussi de la bonne gestion des comptes de l'entreprise. Ces comptes doivent être sincères, réguliers afin de présenter une image fidèle des états financiers de l'entreprise Et celle-ci sera d'autant plus forte que l'entreprise répondra aux attentes de ses parties prenantes.

**DEUXIEME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE DU  
LIEN ENTRE L'AUDIT FINANCIER ET LA CREATION  
DE LA VALEUR DANS LES PME DE LA VILLE DE  
YAOUNDE**

Cette partie de notre recherche, vise à apprécier à partir des données que collectées, l'influence de l'audit financier sur la création de la valeur des PME. Il sera alors question dans le chapitre III de présenter la PME dans sa globalité et les aspects méthodologique de la recherche, puis dans le chapitre IV, nous présenterons les résultats tout en proposant quelques mesures permettant d'accroître la création de la valeur.

## **CHAPITRE III : DEMARCHE DE L'EVALUATION DE L'IMPACTE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER SUR LA CREATION DE LA VALEUR**

Dans le contexte actuel l'activité des PME occupe une place importante et sa contribution dans le développement économique à une importance significative. Le tissu économique camerounais est assez varié et englobe de nombreux secteurs.

La question d'audit comptable et financier est au centre des préoccupations des PME, de même la création de la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. Le présent chapitre fait au même moment une présentation de la PME camerounaise et une approche méthodologique relative au traitement de notre sujet de recherche.

### **SECTION I : PME AU CAMEROUN: PRESENTATION GENERALE**

La PME représente un segment important de toutes les économies et sont une source considérable d'emploi, de croissance (CAE, 2008).Le rôle dont jouent les PME est par conséquent décisif pour favoriser le développement d'une nation dans le cadre d'une économie de marché ceci en réduisant la pauvreté par la création de la richesse et de l'emploi. Cette section présente les différentes appréhensions de la PME ceci en faisant ressortir leur contribution pour l'économie nationale.

#### **I- UNE PRESENTATION GENERALE DES P.M.E CAMEROUNAISES**

En République du Cameroun comme dans la plupart des pays (développés ou sous-développés), l'unanimité est loin d'être établie autour d'une définition de la petite et moyenne entreprise. Chaque organisme gouvernemental manifestant de l'intérêt pour les P.M.E. privilégie la sienne. Dans ce qui suit, nous faisons état de quatre définitions. Nous tenons cependant à signaler que cette liste est non exhaustive; nous n'avons considéré que les définitions qui nous ont semblé être les plus importantes.

##### **I.1- Définition et rôle de la PME**



Une meilleure compréhension de la contribution des PME dans l'économie passe par des essais de définition de ces dernières et plus loin de leurs différentes caractéristiques.

### **I.1.1.Essai de définition de la PME**

Le Conseil Économique et Social (C.E.S.) Dans son rapport sur le thème: "Promotion et financement des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) nationales" le C.E.S. a fait une proposition de définition de la P.M.E. au sens camerounais du terme comme étant: Toute entreprise individuelle ou sociétaire, quelle que soit sa forme juridique, dont au moins 75% du capital est détenu par les nationaux et dont les dirigeants sont camerounais.

Selon le Ministère des Finances MINFI L'arrêté n° 00931/MINFI/DCE/D du 02 mai 1986 portant conditions de Banque stipule ce qui suit à l'article 13: Par petite et moyenne entreprise nationale, il faut entendre pour l'application du taux privilégié toute entreprise quelle que soit sa forme juridique dont:

- la majorité du capital et les dirigeants sont nationaux;
- le chiffre d'affaires n'excède pas 500 millions de F.C.F.A.;
- les fonds propres ne dépassent pas 100 millions et
- les encours de crédits par caisse à court terme 100 millions. Toutes ces conditions doivent être remplies à la fois.

Selon le MINPMEESA, dans le document intitulé « STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT », la PME est toute entreprise dont l'effectif du personnel est inférieur à 50 et dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 100 millions. L'INS va dans la même logique en définissant la PME comme toute entreprise dont l'effectif du personnel est compris entre 21-50.

On retient que bien qu'il n'existe pas une définition unanime de la PME, celle-ci repose en majorité sur deux indicateurs à savoir : les indicateurs qualitatifs et les indicateurs quantitatifs.

### **I.1.2.Rôle de la PME**

Les PME jouent un rôle assez important dans l'économie camerounaise à travers la création et la distribution des revenus.

### **I.1.2.1. Contribution de la PME pour l'économie nationale**

Si les grandes entreprises sont de prime abord dans l'économie camerounaise, la PME permet de contribuer à la croissance économique en participant à la création des emplois, création de la valeur ajoutée, en redistribuant les revenus aux différentes parties prenantes.

#### **❖ La création de l'emploi**

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans les domaines de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes (manques de ressources financières, coûts élevés). Afin de surmonter ces difficultés, il est judicieux de créer des petites filiales liées aux entreprises (externalisation), cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi en créant des postes permanents à moindre coûts.

#### **❖ Création de la valeur ajoutée**

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens vendus et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces biens. Il est à noter par ailleurs que 45% de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés proviennent des PME. Une politique économique en vue de la constitution de la promotion et du déploiement des PME est incontournable dès que l'on aspire au développement (INS/RGE 2016).

#### **❖ La distribution des revenus**

La valeur ajoutée par chaque PME recouvrera l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à rémunérer les services, la force de travail, le capital les moyens financiers (salaires, dividendes, intérêts); soit contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts. Il est donc clair que l'entreprise quel que soit sa taille en créant de la valeur redistribue aux autres agents.

## **I.2- Les formes juridiques et caractéristiques des P.M.E. au Cameroun**

Le législateur a prévu des formes juridiques pour les pme et plusieurs caractéristiques leur concernant.

### **I.2.1- Les formes juridiques**

Au Cameroun, il existe quatre principales formes juridiques d'entreprises. Ce sont:

- l'Entreprise Individuelle;
- la Société en Nom Collectif;
- la Société à Responsabilité Limitée;
- la Société Anonyme.

En faisant référence à l'enquête menée par le B.I.T. en collaboration avec le CAPME et dont nous avons déjà fait mention, il appert que 68,8% des 360 entreprises auprès desquelles l'enquête a été réalisée sont des entreprises individuelles.

### **I.2.2- Les caractéristiques de la PME**

Les caractéristiques relevées chez les PME sont entre autres la prise de décision rapide, une structure moins hiérarchisée, une forte implication du dirigeant.

#### **❖ La prise de décision rapide**

En général, la PME est caractérisée par un mode de gestion centralisée sur la personnalité du dirigeant qui participe continuellement dans la gestion quotidienne de son entreprise. En somme, la PME dépend du dirigeant « *une conséquence est que dans les PME les décisions peuvent être prises rapidement comparativement aux grandes entreprises où plusieurs acteurs doivent être consultés avant la prise de décision* » (Torres, 1999).

#### **❖ La disponibilité des ressources limitées**

La PME est aussi perçue comme une solution face au chômage grandissant des économies en voie de développement. « Trois millions de chômeurs, trois millions d'entreprises » (Torres, 1999). La caractéristique la plus récurrente chez les PME est la faiblesse des ressources financières ceci a pour conséquence d'entraver certaines activités telles que la recherche et le développement. Les fonds utilisés proviennent des fonds personnels de l'entrepreneur.

#### **❖ Le manque de personnel qualifié**

D'après Bekolo Ebe (1999), malgré les multitudes diplômées de l'enseignement supérieur des formations techniques, les PME manquent de personnels qualifiés. Le problème très souvent découle des besoins exprimés qui en découle de l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Les embauches se font entre les affinités et des liens de parentés autres que des compétences et qualification

❖ **La possibilité de satisfaction du marché local**

À cause du faible niveau de la concurrence, les dirigeants des PME sont invités à penser global c'est-à-dire tenir compte du fait que les goûts et préférences tendant vers ceux qui vivent dans les pays développés. Comme par exemple, l'une des caractéristiques de la PME camerounaise est la forte adéquation entre la taille réduite et leur faculté d'adaptation aux besoins exprimés (Bekolo, 2003).

**SECTION II : MÉTHODES D'ANALYSE.**

Il sera question pour nous dans cette section de présenter les outils statistique et d'analyse qui nous permettrons de formuler des résultats au chapitre suivant. Nous discuterons de la méthode de collecte des données, nous présenterons le questionnaire ainsi que les logiciels utilisés, et enfin nous présenterons quelques caractéristiques sociodémographiques.

**II.1- méthodes de collecte des données.**

Ce travail, réalisé dans auprès des PME de la ville de Yaoundé, analyse la relation entre l'audit comptable et financier et la création de la valeur de ces dernières. À partir des techniques d'échantillonnage aléatoire, 45 employés issus des différentes PME rencontrées ont été sélectionnés.

Les analyses statistiques ont été faite à l'aide de deux logiciels : CSPRO et STATA 14.0. CSPRO a été utilisé pour effectuer le masque de saisi, saisir les données et générer la base de données. STATA a été utilisé pour faire des analyses statistiques et les tests de corrélation.

Dans un premier temps, nous présentons les caractéristiques sociodémographiques des répondants de notre échantillon sous forme de graphiques, nous présentons ensuite la pratique de l'audit comptable et financier et la création de la valeur dans les PME, la taille de l'échantillon et la présentation du questionnaire.

➤ Taille de l'échantillon et présentation du questionnaire.

• **Taille de l'échantillon.**

Dans le cadre de la réalisation de cette étude nous avons eu comme taille de l'échantillon définitive 45 répondants.

- **Présentation du questionnaire et population cible.**

Le questionnaire que nous avons administré fait état de vingt-deux questions et comprenait trois parties : Les caractéristiques du répondant, l'audit comptable et financier et la notion de création de la valeur.

- ❖ Les caractéristiques du répondant.

À ce niveau l'objectif était de pouvoir identifier tous les éléments pouvant nous permettre ou nous renseigner sur l'enquêteur. Pour y arriver nous avons posé les questions sur les points tel que le lieu le genre (sexe), le statut matrimonial, l'âge, et sur le niveau d'éducation la branche d'activité et le nombre de personne que compte la PME.

- ❖ Pratique de l'audit dans la PME.

À ce niveau pour appréhender cet autre point nous avons posé des questions de savoir si les répondants avaient connaissance du concept de l'audit, prendre leur point de vue sur son importance et son opérationnalisation au niveau des PME. Ensuite il a été question pour nous prendre des informations sur le principal garant de cette stratégie au niveau des PME.

- ❖ Notion de création de la valeur.

Rendu à ce niveau de notre questionnaire, nous nous sommes intéressés à la notion de création de la valeur dans la PME. Il s'agissait tout d'abord de vérifier si les individus de notre échantillon connaissaient la notion d'audit, ensuite à quoi cela renvoyait selon eux et enfin voir la relation entre l'audit comptable et financier et la création de la valeur.

- **Présentation du modèle utilisé.**

Pour mener à bien notre étude nous aurons recours à deux éléments. Le premier portera sur la statistique descriptive des variables le second quant à lui portera sur les tests de corrélation entre les variables pour définir si ces derniers ont une quelconque liaison ou non.

### **II.1.1 Analyse descriptive.**

Les données que nous utiliserons dans le cadre de notre analyse seront issues d'un questionnaire dont la cible sera les PME. Les données seront la résultante combinée de variables qualitatives et Quantitatives car elles ressortent les caractéristiques socio démographiques qui sont l'âge, le sexe, le genre, statut matrimonial et le niveau d'éducation.

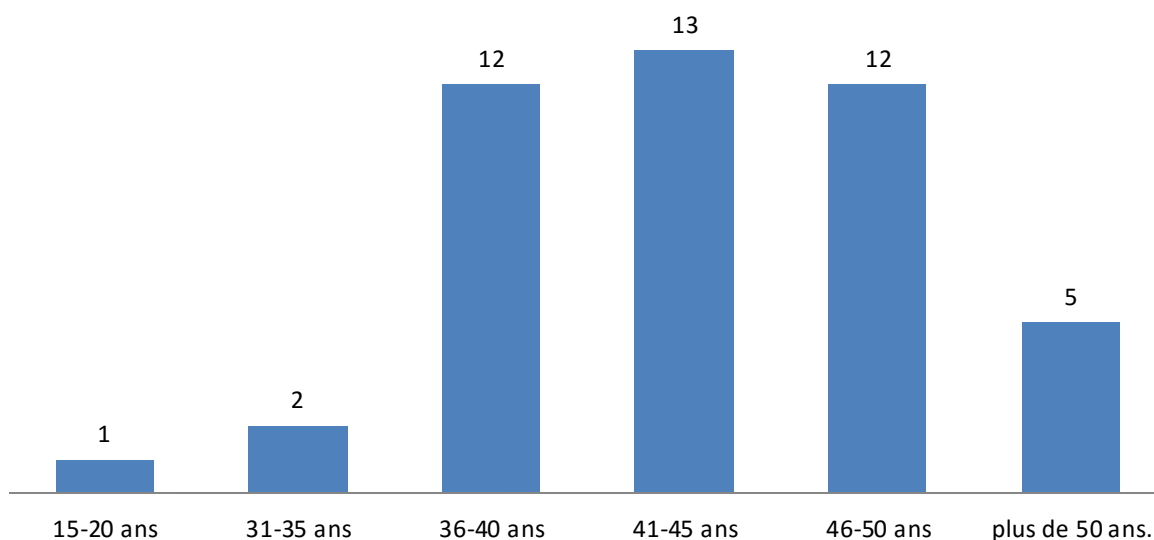
## II.1.2 Présentation des variables sociodémographiques.

Les variables explicatives du modèle concernent les caractéristiques socio démographiques du répondant (âge, statut matrimonial, sexe, l'éducation, des répondants).

- Tranche d'âge des répondants.

La figure ci-dessus nous donne des informations sur les différentes tranches d'âge des individus qui composent notre échantillon. Il ressort de cette dernière que la plus grande proportion de notre échantillon est composée d'individus donc la tranche d'âge est comprise entre 41-45 ans (13), ensuite concomitamment les individus donc la tranche d'âge est comprise entre 36-40 ans (12) et 46-50 ans (12). Ensuite ceux qui ont une tranche d'âge de plus de 50 ans (5), enfin les 31-35 ans (2) et les 15-20 ans (1).

**Figure 1 Tranche d'âge des répondants**

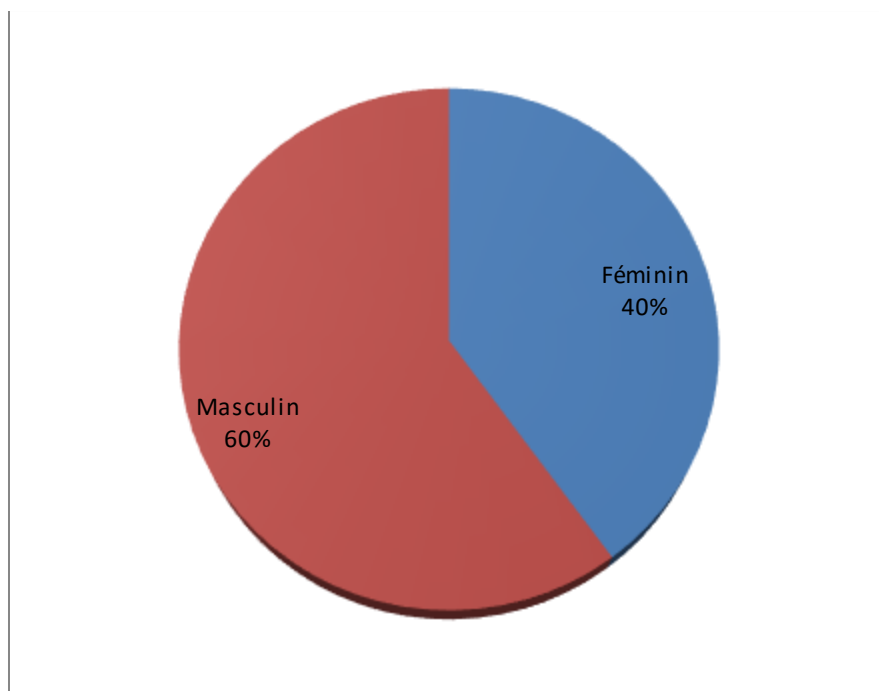


Source : L'auteur.

- La nature du sexe des répondants.

Au regard des informations contenues au niveau de la figure ci-dessus, nous constatons que la majeure partie de notre échantillon est composée d'homme (60%) et les femmes représentent 40% de notre échantillon.

**Figure 2 Sexe des répondants.**

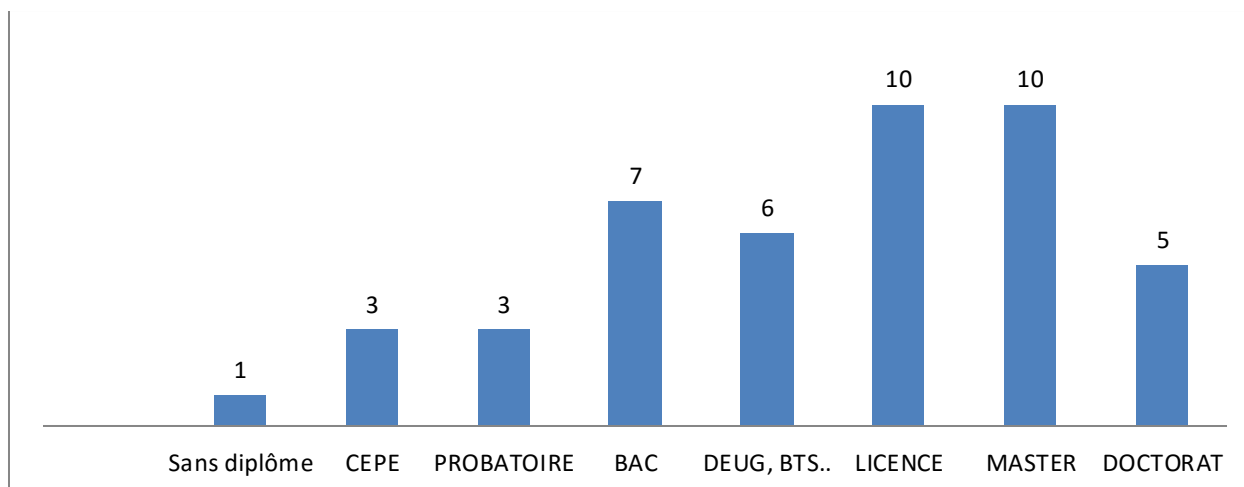


Source : L'auteur.

- Diplôme des répondants.

La figure ci-dessus nous donne les informations sur les diplômes détenus par les individus de notre échantillon. Il ressort que les individus ont majoritairement la Licence (10) le Master (10), ensuite le Baccalauréat (7) le Deug (6). Suivie par le Doctorat (5) le CEPE (3) et le Probatoire (3) et enfin Les sans diplômes (1).

**Figure 3 Diplôme des répondants.**

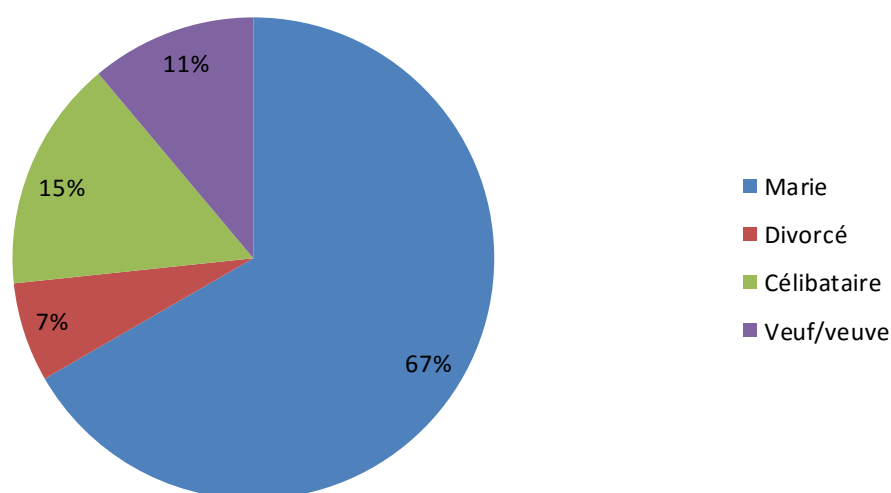


Source : L'auteur.

- Le statut matrimonial.

Le statut matrimonial des individus de notre échantillon est représenté par la figure ci-dessous. Au regard de cette dernière nous constatons que la majeure partie des individus de notre échantillon soit 67% sont marié, 15% sont célibataire. Toutefois 11% des individus de notre échantillon sont Veuf ou veuve et 7% sont divorcé.

**Figure 4 Statut matrimonial**



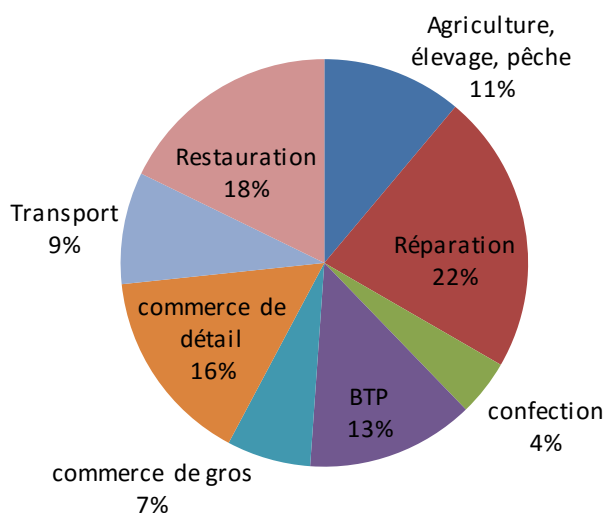
Source : L'auteur.

- Branche d'activité.

Les branches d'activité des différents PME enquêtés sont représentées au niveau de la figure ci-dessus. Nous constatons que la réparation (22%) est la plus représentative, ensuite la restauration (18%), le commerce de détail (16%) les BTP (13%), l'agriculture, l'élevage et la pêche (11%), le transport (9%) suivie par le commerce de détail (7%) et la confection 4%.



**Figure 5 Branche d'activité.**



Source : L'auteur.

- Effectifs de la PME.

Il ressort des informations contenues au niveau du tableau ci-dessus que la majeure partie de notre échantillon est composé des PME qui ont en leur sein entre 6-10 (21) employés, ensuite ceux qui ont entre 11-15 employés (11), 16-20 employés (5) et plus de 20 personnes (8).

**Tableau I: Effectifs des PME**

Effectifs des PME	Effectifs	Pourcentage	Cum.
6-10	21	46,67	46,67
11-15	11	24,44	71,11
16-20	5	11,11	82,22
plus de 20 personnes	8	17,78	100,00
Total	45	100,00	

## **CHAPITRE IV : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR**

Dans ce chapitre, nous présenterons dans la première section les connaissances et pratique de l'audit comptable et financier ensuite de discuter du bien-fondé de l'audit comptable sur la création de la valeur. Dans la section 2 nous discuterons du lien entre l'audit comptable et financier création de la valeur. La création de la valeur dans le cas de notre étude sera captée par la performance.

### **SECTION I : PRATIQUE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER.**

Dans cette section nous présenterons dans une première approche l'existence et la pratique de l'audit comptable et financier au sein de notre unité d'étude. Ensuite dans le cadre de notre étude nous présenterons le lien entre la pratique de l'audit comptable et la création de la valeur.

#### **I.1 Connaissance et mise en œuvre des pratiques de l'audit comptable et financiers.**

Il sera question tout au long de ce point de discuter et d'analyser les connaissances et la pratique de l'audit comptable et financier au niveau des PME retenues pour notre étude.

##### **I.1.1 Connaissance de la notion d'audit.**

Le tableau ci-dessous nous donne les informations concernant la connaissance de la notion de la gestion de l'audit par les employés de la PME. Nous constatons que 88.89% des individus estime connaître la notion d'audit, toutefois 11.11% des individus déclare ne pas connaître la notion de la gestion de la trésorerie. Ces statistiques nous font comprendre que la majeure partie des employés de la PME connaissent la notion d'audit.

**Tableau II: Notion d'audit financier et comptable.**

Notion d'audit comptable et financier	Effectifs	Pourcentage
Oui	40	88,89
Non	5	11,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur.

### **I.1.2 La pratique de l'audit financier.**

Le tableau ci-dessous nous donne les informations concernant la pratique de l'audit financier par les employés de la PME. Nous constatons que 90% des individus estime que la pratique de l'audit financier est effective, toutefois 10% des individus déclare que la pratique de l'audit financier n'est pas effective. Ces statistiques nous font comprendre que la majeure partie des employés de la PME sont d'avis qu'il existe une certaine pratique de l'audit financier.

**Tableau III: Pratique de l'audit financier**

Pratique de l'audit Financier	Effectifs	Pourcentage
Oui	41	90
Non	4	10
Total	45	100.00

Source : L'auteur.

### **I.1.3 La pratique de l'audit comptable.**

Le tableau ci-dessous nous donne les informations concernant la pratique de l'audit comptable par les employés de la PME. Nous constatons que 88.89% des individus estime que la pratique de l'audit comptable est effective, toutefois 11.11% des individus déclare que la pratique de l'audit comptable n'est pas effective. Ces statistiques nous font comprendre

que la majeure partie des employés de la PME sont d'avis qu'il existe une certaine pratique de l'audit financier.

**Tableau IV : Pratique de l'audit comptable**

Pratique de l'audit Comptable	Effectifs	Pourcentage
Oui	40	88,89
Non	5	11,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur.

#### **I.1.4 Exécution de l'audit au niveau de la PME.**

Le tableau ci-dessus nous donne les éléments concernant le principal responsable du contrôle de l'audit au sein des PME de notre échantillon. Il ressort des différentes réponses que l'exécution de l'audit est la principale tâche assurée par le comptable (53.33%) ensuite le contrôleur de gestion (15.56%) et enfin le dirigeant (31%).

**Tableau V : Principal responsable du contrôle de l'audit.**

Principale tâche assuré par la trésorerie	Effectifs	Pourcentage
Le comptable	24	53,33
Le dirigeant	7	15,56
Le contrôleur de gestion	14	31,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur

#### **I.1.5 Fréquence de la pratique du contrôle de l'audit comptable et financier.**

Le tableau ci-dessus nous donne les éléments concernant la fréquence de la pratique du contrôle de l'audit au sein des PME de notre échantillon. Il ressort des différentes réponses que la fréquence du contrôle de l'audit comptable et financiers se fait principalement mensuellement au niveau des PME de notre échantillon (53.33%), tous les deux mois pour (15.56%) et enfin trimestriellement pour (31%).

**Tableau VI : Fréquence de contrôle de l'audit.**

Fréquence de contrôle de l'audit	Effectifs	Pourcentage
Mensuellement	25	53,33
Tous les deux Mois	6	15,56
Trimestriellement	14	31,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur

### **I.1.6 Mise à la disponibilité des résultats de l'audit.**

Le tableau ci-dessus nous donne les informations concernant la mise à la disponibilité des résultats de l'audit aux employés des PME. Il ressort que la majeure partie des employés (66.67%) des employés estime ne pas connaître les résultats de l'audit par contre seulement 33.33% des individus disent être au courant des résultats de l'audit.

**Tableau VII : Mise à la disponibilité des résultats de l'audit.**

Mise à la disponibilité des résultats de l'audit	Effectifs	Pourcentage
Non	30	66,67
Oui	15	33,33
Total	45	100,00

Source : L'auteur.

## **I.2 Pratique de l'audit comptable et financier et création de la valeur.**

Dans cette partie de notre étude nous discuterons principalement de la pratique de l'audit comptable et financier sur le lien de la création de la valeur.

### **I.2.1 Audit comptable et financier et suivie de la performance.**

Le tableau ci-dessous nous donne les informations concernant le lien entre audit comptable et financier et le suivie de la performance au sein des PME. Nous constatons que 88.89% des individus estime que l'audit comptable et financier favorise le suivie de la performance, toutefois 11.11% des individus déclare le contraire. Ces statistiques nous font

comprendre que la majeure partie des employés de la PME trouve en l'audit comptable et financier un outil permettant de suivre la performance.

**Tableau VIII : Audit comptable et financier et suivi de la performance.**

Audit comptable et financier et suivi de la performance	Effectifs	Pourcentage
Oui	40	88,89
Non	5	11,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur.

### **I.2.2 Audit comptable et financier et atteinte des objectifs financiers.**

Le Tableau ci-dessus nous donne l'appréhension que se font les employés des PME de notre échantillon sur l'atteinte des objectifs comptable et financiers de leur structure. Nous constatons que 88.89% des individus estiment que l'audit comptable et financier permet à leur PME d'atteindre les objectifs financiers fixés, par contre 11.11% des individus estiment le contraire. À partir de ce résultat nous pouvons déjà conclure que l'audit comptable et financier permet d'atteindre les objectifs financiers.

**Tableau IX : Audit comptable et financier et atteinte des objectifs.**

Audit comptable et financier et Atteinte des objectifs financiers	Effectifs	Pourcentage
Oui	40	88,89
Non	5	11,11
Total	45	100,00

Source : L'auteur.

### **I.2.3 Audit comptable et financier et le retour sur l'investissement.**

Le Tableau ci-dessus nous donne l'appréhension que se font les employés des PME de notre échantillon sur le retour du lien entre audit comptable et financier et retour sur investissement de leur structure. Nous constatons que 87% des individus estiment que l'audit comptable et financier permet à leur PME d'avoir un retour sur investissement, par contre 13% des individus estiment le contraire. À partir de ce résultat nous pouvons déjà conclure que l'audit comptable et financier permet aux PME d'assurer un retour sur investissement.

**Tableau X : Audit comptable et financier et retour sur investissement.**

Audit comptable et financier et retour sur investissement	Effectifs	Pourcentage
Oui	39	87
Non	6	13
Total	45	100.00

Source : L'auteur.

#### **I.2.4 Audit comptable et financier et le retour emprunt bancaire.**

Le Tableau ci-dessus nous donne l'appréhension que se font les employés des PME de notre échantillon sur le lien entre audit comptable et financier et emprunt Bancaire de leur structure. Nous constatons que 87% des individus estime que l'audit comptable et financier n'est pas un élément assez fort leur permettant d'avoir des prêts bancaires, par contre 13% des individus estime le contraire. À partir de ce résultat nous pouvons déjà conclure que l'audit comptable et financier ne peut garantir pleinement l'accès des PME au crédit bancaire.

**Tableau XI : Audit comptable et financier et emprunt bancaire.**

Audit comptable et financier et Emprunt bancaire	Effectifs	Pourcentage
Non	39	87
Oui	6	13
Total	45	100.00

Source : L'auteur.

#### **I.2.5 Audit comptable et financier et situation d'alerte de l'entreprise.**

Le Tableau ci-dessus nous donne l'appréhension que se font les employés des PME de notre échantillon sur le lien entre audit comptable et financier et le statut d'alerte des PME. Nous constatons que 87% des individus estime que l'audit comptable et financier est un élément assez fort leur permettant d'être constamment en alerte, par contre 13% des individus estime le contraire. À partir de ce résultat nous pouvons déjà conclure que l'audit comptable et financier est à même de garantir pleinement le statut d'alerte des PME.

**Tableau XII : Audit comptable et financier et emprunt bancaire.**

Audit comptable et financier et Nouveau partenariat	Effectifs	Pourcentage
Non	39	87
Oui	6	13
Total	45	100.00

Source : L'auteur.

### **I.2.6 Audit comptable et financier et nouveau partenaire.**

Le Tableau ci-dessus nous donne l'appréhension que se font les employés des PME de notre échantillon sur le lien entre audit comptable et financier et l'existence de nouveau partenaire des PME. Nous constatons que 87% des individus estime que l'audit comptable et financier n'est pas un élément assez fort leur permettant de nouer de nouveau partenariat, par contre 13% des individus estime le contraire. À partir de ce résultat nous pouvons déjà conclure que l'audit comptable et financier n'est pas à même de garantir pleinement le de nouveau partenariat des PME.

### **Tableau XIII: Audit comptable et financier et emprunt bancaire.**

Audit comptable et financier et Situation d'alerte	Effectifs	Pourcentage
Non	39	87
Oui	6	13
Total	45	100.00

Source : L'auteur.

## **SECTION II : LIEN ENTRE AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CRÉATION DE LA VALEUR.**

Dans cette section nous discuterons à partir des tests de  $\chi^2$  de la relation entre l'audit comptable et financier et la création de la valeur dans une première approche, ensuite nous formulerons des propositions.

### **II.1 Audit comptable et financier et création de la valeur.**

Il sera question à partir des tests de  $\chi^2$  de montrer s'il existe un lien entre l'audit comptable et financier et la création de la valeur.



### II.1.1 Lien entre audit comptable et financier et atteinte des objectifs.

La statistique de Pearson fournie au niveau du tableau ci-dessous nous donne le seuil avec lequel on rejeter l'hypothèse nulle. Dans le cadre des résultats de notre analyse, l'hypothèse nulle est fortement acceptée car Pr qui est égale à 0.89 est supérieur à 0.05 ( $Pr > 0.05$ ). La pratique de l'audit comptable et financier permet aux PME d'atteindre les objectifs financiers qu'ils se sont fixé. En d'autres termes il existe un lien positif entre la pratique de l'audit comptable et financier permet aux PME d'atteindre les objectifs financiers

**Tableau XIV : Test de chi2 entre audit comptable et financier et atteinte des objectifs.**

Audit comptable et financier	Atteinte des objectifs financiers		Total
	Oui	Non	
Oui	31	4	35
Non	9	1	10
Total	40	5	45
Pearson $\chi^2(1) = 0,0161$ Pr = 0,899			

Source : L'auteur.

### II.1.2 Lien entre audit comptable et financier et retour d'investissement.

La statistique de Pearson fournie au niveau du tableau ci-dessous nous donne le seuil avec lequel on rejeter l'hypothèse nulle. Dans le cadre des résultats de notre analyse, l'hypothèse nulle est fortement acceptée car Pr qui est égale à 0.55 est supérieur à 0.05 ( $Pr > 0.05$ ). La pratique de l'audit comptable et financier permet aux PME de bénéficier d'un retour sur investissement. En d'autres termes il existe un lien positif entre la pratique de l'audit comptable et financier permet aux PME d'avoir un retour sur investissement

**Tableau XV : Test de chi2 entre audit comptable et financier et retour sur investissement.**

Audit comptable et financier	Retour sur investissement		Total
	Oui	Non	
Oui	27	5	35
Non	13	0	10
Total	40	5	45
Pearson $\chi^2(1) = 0,0161$ Pr = 0,55			

Source : L'auteur.

### II.1.3 Lien entre audit comptable et financier et état d'alerte des PME.

La statistique de Pearson fournie au niveau du tableau ci-dessous nous donne le seuil avec lequel on rejeter l'hypothèse nulle. Dans le cadre des résultats de notre analyse, l'hypothèse nulle est fortement acceptée car Pr qui est égale à 0.77 est supérieur à 0.05 ( $Pr > 0.05$ ). La pratique de l'audit comptable et financier permet aux PME de rester en alerte. En d'autres termes il existe un lien positif entre la pratique de l'audit comptable et financier l'état d'alerte des PME

**Tableau XVI : Test de  $\chi^2$  entre audit comptable et financier et retour sur investissement.**

Audit comptable et financier	Situation d'alerte		Total
	Oui	Non	
Oui	30	0	30
Non	10	5	15
Total	40	5	45
Pearson $\chi^2(1) = 0,0161$ Pr = 0,773			

Source : L'auteur.

### II.1.4 Lien entre audit comptable et financier et emprunt bancaire.

La statistique de Pearson fournie au niveau du tableau ci-dessous nous donne le seuil avec lequel on rejeter l'hypothèse nulle. Dans le cadre des résultats de notre analyse, l'hypothèse nulle est fortement acceptée car Pr qui est égale à 0.02 est inférieur à 0.05 ( $Pr < 0.05$ ). La pratique de l'audit comptable et financier ne permet pas aux PME de bénéficier des emprunts bancaires. En d'autres termes il n'existe pas de lien positif entre la pratique de l'audit comptable et financier l'emprunt bancaire.

**Tableau XVII : Test de chi2 entre audit comptable et financier et retour sur investissement.**

Audit comptable et financier	Situation d'alerte		Total
	Oui	Non	
Oui	10	0	10
Non	30	5	35
Total	40	5	45
Pearson $\chi^2(1) = 0,0161$ Pr = 0,02			

Source : L'auteur.

## II.2 Recommandations.

Pour améliorer la qualité de sa gestion, l'étude menée sur le terrain nous permet de dire que notre objectif a été atteint. En effet, nous avons pu collecter un certain nombre d'informations répondant à la problématique de notre étude.

En d'autres termes, ces informations montrent que l'audit comptable et financier est une nécessité absolue pour améliorer les informations comptables et financières et de même influencer sur la rentabilité financière des PME. Nous avons suggéré certaines recommandations pour améliorer la gestion et le traitement des informations financières et comptables.

- 1) Recommandations d'ordre administratif, comptable et financier : le manuel de procédure est une réglementation interne.

Le manuel de procédure est un outil de base d'une entreprise, il peut être vu comme un référentiel approuvé par la Direction Générale, qui décrit de manière précise et détaillée les

circuits de flux des documents et des informations. Les procédures d'autorisation et d'approbation, les différents niveaux de responsabilités et de délégation et enfin des dispositifs de sécurité à respecter. Le règlement intérieur quant à lui permettrait d'organiser la structure et d'organiser la conduite et le comportement du personnel.

2) Recommandation d'ordre budgétaire

La budgétisation consiste en une définition de ce sera l'entreprise à court terme sur le plan objectif et sur le plan des ressources. Elle est donc une procédure par laquelle est détaillé le programme d'action. La PME gagnerait à éviter des dépenses fortuites et inopinées.

3) Recommandation sur le tableau de bord et de gestion

La PME devrait établir un tableau de bord de gestion qui est un ensemble d'indicateurs de gestion présents de façon synthétique avec une période rapprochée permettant aux responsables d'unité de gestion d'anticiper fraudes, anomalies et amener des actions correctives. Il permettra de recenser des risques, d'identifier ces risques.

4) Recommandation d'ordre comptable

Nous recommandons à la comptabilité de mettre sa comptabilité à jour et en place dans les normes OHADA qui sont admises. Les livres obligatoires seront mises en place à coûts bas. S'agissant d'une gestion saine, il est souhaitable de coupler la comptabilité générale avec la comptabilité analytique pour avoir une bonne visibilité de la gestion.

## CONCLUSION GENERALE

L'objet de cette recherche a été d'étudier le lien entre l'audit comptable et financier et la création de la valeur dans l'entreprise. La qualité de l'audit comptable et financier ayant été captée par la compétence, l'indépendance de l'auditeur et la qualité du processus d'audit bien mené et la création de la valeur par le résultat net, le shareholder value, stakeholder value. La multiplication des comportements opportunistes et les scandales financiers ont entraîné l'émergence de plusieurs codes de bonne gouvernance des entreprises dans plusieurs pays, ayant pour objectif de rétablir la crédibilité des chiffres comptables publiés et redonner ainsi la confiance sur les parties prenantes et les actionnaires. Ces textes ont convergé vers une même recommandation : la présence d'un audit des comptes de qualité chargé de la vérification de la qualité de l'information financière produite. Au Cameroun l'exercice de l'audit externe (commissariat aux comptes) est régi par l'acte uniforme OHADA comme garants de la transparence de l'information financière, en atteste la loi n°2003/008 du 10 juillet 2003 relative à la valeur probante des documents, contrôle des comptes, collecte et publicité des informations financières dans **l'acte uniforme OHADA**. Ainsi, la présence de l'audit comptable et financier parfois « obligatoire » (audit légal) ou contractuelle dans le contexte camerounais a guidé et suggéré notre question de recherche: Quel est l'influence de l'audit comptable et financier sur la création de la valeur ?

Notre recherche a comporté deux parties. Dans la première partie, nous avons présenté une synthèse de la littérature théorique et empirique sur les facteurs explicatifs de la qualité d'audit comptable et financier, ainsi que les déterminants et les indicateurs de la création de la valeur, en utilisant les cadres théoriques de l'agence et des parties prenantes. Nous avons ainsi développé deux hypothèses issues des conflits des parties prenantes et une hypothèse issue du conflit d'agence, dans le but de tester la propension des caractéristiques de commissariat aux comptes de qualité à endiguer la gestion du résultat comptable et par conséquent, à améliorer la valeur informative de l'entreprise. Dans la deuxième partie, nous avons examiné empiriquement le lien entre les attributs de commissariat aux comptes de qualité et les comportements opportunistes. Afin d'analyser le lien entre l'audit comptable et financier et création de la valeur dans les PME nous avons appréhendé la problématique en suivant une approche hypothético déductive. Pour notre étude, nous avons utilisé les données

secondaires à partir d'un questionnaire, ces données ont été analysées à base des logiciels CSPRO 7.1 et STATA ce qui nous a permis de générer des résultats. Par référence aux études théoriques et empiriques antérieures et de l'étude des documents de référence, les caractéristiques du commissariat aux comptes de qualité ont été testées dans le contexte camerounais.

La réalisation de ce travail de recherche s'est heurtée à quelques difficultés qui ont quelque peu déteint sa qualité. Au premier rang, nous pouvons relever la difficulté d'accès aux informations lors de l'enquête. La qualité des personnes à interroger ajouté à la réticence permanente des entreprises à communiquer leurs informations financières ne nous a guère facilité les choses. C'est d'ailleurs la principales raisons pour laquelle nous avons limité notre échantillon à 45 PME seulement. D'autres difficultés peuvent être relevées notamment : la pertinence de l'outil d'analyse de données choisi et sur un plan plus général les contraintes de temps et de moyens qui s'imposaient aux chercheurs. Cela étant, ce travail peut être prolongé par une recherche sur un échantillon plus large. Cependant ces limites ne sauraient remettre en cause nos résultats, mais plutôt ouvrir des portes pour de nouvelles recherches.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cappelletti L. et Khouatra D. (2011), « La Mesure De La Création De Valeur Organisationnelle : Le Cas D'une entreprise Du Secteur De La Gestion De Patrimoine
- Charreaux, G., Desbrières P.,(1998), "Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre-valeur actionnariale, Finance Contrôle Stratégie, juin 1998, vol.1, pp 57-88
- Charreaux G. (1998), « Les mesures de la création de valeur : fondements théoriques et limites », Revue Echanges, N° 150, Décembre 1998, 50-53
- Citron D.B. et R.J. Taffler 1992. "The audit report under going concern uncertainties: an empirical analysis", Accounting and Business Research, vol. 22, № 88, page 337345.
- Citon D. B. et Taffler, R J. (2004), « The comparative impact of audit report standard and au audit going concern standard on going-concern disclosure rates». Auditing 23 (2): 121-132.
- David Carrassus et Georges Gregorio (2003), Gouvernance et audit externe légal : une approche historique comparée à travers l'obligation de reddition des comptes, comptabilité contrôle audit, printemps, pp 1-27
- Fama E. F. (1980), « Agency Problem and the Theory of the Firm », Journal of Political Economy, Vol. 88, n° 2, April, pp. 288-307
- Feudjo J. R. (2006), « Gouvernance et performance des entreprises camerounaises : un Univers de paradoxes », Cahiers électroniques du CRECCI, IAE - Cahier 21
- Fisher M. J. (1996), « Real-izing the Benefits of new Technologies as a source of Audit Evidence: An interpretative Field Study
- Klein A.,(1998), "Firm Performance and Board Committee Structure", Journal of Law and Economics, Vol.41, pp 275-303
- OHADA,Droit et Système Comptable OHADA, Journal officiel, Novembre 2000
- OHADA, Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, journal officiel, avril 1997
- ONECCA, « La transparence des informations financières : le rôle du commissaire aux comptes » ; Actes du 4ème Congrès, Avril 2000-Yaoundé

- Paquerot M (1997), « Stratégie d'enracinement des dirigeants, Performance de la Firme et structure de contrôle », Le Gouvernement d'Entreprises,
- Piot, C. Janin, R. (2007). "External auditors, audit committees and earnings management in France". *European Accounting Review* 16 (2): pp 429-454.
- Charreaux, *Economica*, pp. 241-271
- Power M. K. (1992), « From Common Sense to Expertise: Reflections on the Prehistory of Audit Sampling », *Accounting, Organization and society*, vol. 17 N° 1, pp. 37-62.
- Raffégeau J ; Dufils P. & de Ménonville D. (1994). « L'audit financier ». Paris: Presses Universitaires de France.
- Richard C et Réix R, (2002) « Contribution à l'analyse de la qualité du processus d'audit : le rôle de la relation entre le directeur financier et le commissaire aux comptes », *Comptabilité -Contrôle -Audit/ tome 8-vol 1*, pp151-174 Richard
- Richard C, (2006), "why an auditor can't be competent and independent: A French case study", *European Accounting Review*, vol 15, N° 2, pp 153-179.
- Sangué. Fotso Robert, (2011) "L'efficacité de la structure de contrôle des entreprises camerounaises », thèse de doctorat, Université de Franche-Comte
- Savall H. et Zardet V. (1998), « Un indicateur de veille stratégique de la création de valeur : la contribution horaire à la valeur ajoutée sur coût variable ou marge sur coût variable », Communication au Congrès des IAE, Nantes, Avril 1998,
- Shapiro, S. (1987), « The Social Control of Impersonal Trust », *American Journal Sociology*, vol. 93, N°3, pp. 623-658.
- Shaub, M.K. (2005), "the impact of the Sarbanes-Oxley Act on threats to auditor independence", *Research on professional Responsibility and Ethics in Accounting*.
- Watts R.L. et Zimmerman J.L (1986), "Positive accounting Theory», Prentice-Hall, Contemporary Topics in accounting series Englewood Cliffs, New Jersey.
- Williamson O. E. (1985), *the Economic Institutions of Capitalism*, the Free Press.



## QUESTIONNAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix –Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEURE  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
D'EBOLWA



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace –Work –Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
HIGHER TECHNICAL TEACHERS'  
TRAINING COLLEGE OF EBOLOWA



ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'EBOLWA

**DEPARTEMENT D'INNOVATION, DES TECHNIQUES COMMERCIALES ET DE  
L'INDUSTRIALISATION Filière : GFC5**

QUESTIONNAIRE SUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR.

Madame, Monsieur, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de Master en Gestion financière et comptable, nous nous sommes intéressées au thème : « L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR. ». Nous vous prions de contribuer à notre rédaction en voulant bien répondre à ce questionnaire. Nous nous engageons à préserver de ce fait votre anonymat et à n'utiliser les informations recueillies qu'à des fins strictement universitaires.

Veuillez sélectionner le numéro correspondant à la question s'il vous plaît.

**STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET A BUT NON FISCAL**

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991 sur les Recensements et Enquêtes Statistiques qui stipulent en son article 5 que « les renseignements individuels d'ordre économique ou financier figurant sur tout questionnaire d'enquête statistique ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle ou de répression économique ».

NUMERO DU QUESTIONNAIRE	<input type="text"/>
-------------------------	----------------------

<b>CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES</b>		
01	<p>Quel est votre tranche d'âge ?</p> <p>1 –moins de 15 ans 2- 15-20 ans 3-21-25 4-26-30 ans 5-31-35 ans 6- 36-40 ans 7-41-45 ans 8- 46-50 ans 9= plus de 50 ans.</p>	<input type="checkbox"/>
02	<p>SEXE 1=Féminin 2=Masculin</p>	<input type="checkbox"/>
03	<p>Diplôme</p> <p>1- Sans diplôme 2= CEPE 3= BEPC 4=PROBATOIRE 5= BAC 6=DEUG, BTS.. 7 =LICENCE 8=MASTER 9=DOCTORAT</p>	<input type="checkbox"/>
04	<p>Statut matrimonial</p> <p>1= Marié 2= Divorcé 3= Célibataire 4=Veuf/veuve</p>	<input type="checkbox"/>
05	<p>Branche d'activité</p> <p>1- Agriculture, élevage, pêche 2- Agroalimentaire 3-confection 4-BTP 5-commerce de gros 6-commerce de détail 7-transport 8-restauration 9-Réparation 10-autres services.</p>	<input type="checkbox"/>
06	<p><b>Catégorie socioprofessionnelle</b></p> <p>1-Cadre supérieur ; 2-Cadre moyen, agent de maîtrise ; 03 = Employé/ouvrier qualifié 04 = Employé/ouvrier semi qualifié ; 05 = Manœuvre ; 06 = Employeur (Patron).</p>	
<b>CONNAISSANCE ET PRATIQUE DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE</b>		
07	<p>Avez-vous déjà entendu parler de l'audit ?</p> <p>1-oui 2-non</p>	<input type="checkbox"/>
07	<p>Dans le cadre de votre structure pratique-t-on l'audit financier ?</p> <p>1- oui 2-non</p>	<input type="checkbox"/>
08	<p>Dans le cadre de votre structure pratique-t-on l'audit comptable ?</p> <p>1-oui 2-non</p>	<input type="checkbox"/>
09	<p>Qui exécute l'audit</p> <p>1- contrôleur de gestion 2-comptable 3-Dirigeant 4- une personne externe</p>	<input type="checkbox"/>
10	<p>A quelle récurrence pratiquer vous cette activité dans votre structure ?</p> <p>1-mensuellement 2-trimestriellement 3-semestriellement 4-annuellement</p>	<input type="checkbox"/>

	5- tout les deux mois.	
11	Les résultats de l'audit sont 'ils connu par tout les employés ? 1- Oui 2-Non	<input type="checkbox"/>
	<b>PRATIQUES DE L'AUDIT ET CRÉATION DE LA VALEUR</b>	
12	L'audit comptable et financier vous permet il d'avoir constamment une idée sur vos performances ? 1-Oui 2-Non	<input type="checkbox"/>
14	Vous permet 'elle d'atteindre de meilleur objectifs financier 1-Oui 2-Non	<input type="checkbox"/>
15	Assure un contrôle du retour sur investissement 1-Oui 2-Non	
16	Vous permet d'avoir plus facilement un emprunt bancaire 1-Non 2-Non	<input type="checkbox"/>
17	De nouer des partenariats plus fructueux ? 1-Non 2-Non	<input type="checkbox"/>
18	D'être toujours en alerte ? 1-Non 2-Non	<input type="checkbox"/>

MERCI POUR VOTRE DISPONIBILITE

## **TABLE DES MATIÈRES**

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	7
CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR DANS LES PME CAMEROUNAISES .....	8
SECTION 1 : Notion et déterminants de la qualité des acteurs de l’audit comptable et financier .....	8
I- DEFINITION ET MISSION DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER .....	9
1.1- Historique et Définition .....	9
1.2- Objectif et rôle des acteurs de l’audit financier : le commissaire aux comptes.....	10
2.1- Acceptation de la mission .....	11
2.2- Prise de connaissance générale.....	12
2.3- Seuil de signification .....	12
II- DETERMINANTS DE LA QUALITE DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER.....	13
II.1- La qualité de l’audit : Définition du concept et indicateurs de mesure.....	13
II.1.2- Les indicateurs de mesure de la qualité de l’audit :.....	15
II.1.2.1- La compétence de l’auditeur et la qualité de la détection des anomalies .....	15
II.1.2.2- L’indépendance de l’auditeur et la qualité de révélation.....	16
II.2- Les déterminants de la qualité de l’audit des comptes.....	17
SECTION 2 : APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA CREATION DE LA VALEUR .....	17

I- FONDEMENT CONCEPTUEL DE LA CREATION DE LA VALEUR .....	18
I.1- La valeur actionnariale .....	18
I.2- La valeur partenariale.....	19
I.3- Valeur comptable versus juste valeur .....	20
I.4- Valeur organisationnelle.....	21
II- LE CONCEPT DE CREATION DE VALEUR.....	21
II.1- La création de valeur : un impératif de performance.....	21
II.1.1- Les leviers de la création de valeur.....	22
II.2- Approche de la création de la valeur actionnariale et partenariale .....	23
II.2.1- Approche de la création de la valeur actionnariale .....	23
II.2.2- Approche de la création de la valeur partenariale ou « Stakeholder value .....	24
II.2.2.1- Les définitions du concept de « Stakeholder » .....	25
II.2.2.2- Les composantes de la valeur partenariale.....	26
CHAPITRE II : RELATION THEORIQUE ENTRE L’AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE ET LA CREATION DE LA VALEUR AU SEIN DES PME.....	27
SECTION I : CADRE THEORIQUE DE LA RELATION ENTRE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR.....	27
I- LA THEORIE DES PARTIES PRENANTES.....	28
I.1- Les dimensions de la théorie des parties prenantes .....	29
I.1.2- La dimension descriptive .....	29
I.1.3- La dimension instrumentale .....	29
I.1.4- La dimension normative .....	30
II- THEORIE DE L’AGENCE.....	30
II.1- La relation d’agence .....	31
II.1.1- Divergence d’intérêt.....	31
II.1.2- Asymétrie dans la distribution de l’information, le problème de l’opportunisme.....	32
II.2- Les coûts d’agence .....	33
SECTION II : RAPPORT ENTRE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR.....	34

I- L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DANS UN CADRE D’AGENCE ET D’ASYMETRIE D’INFORMATION .....	35
I.1- Relations d’agence et demande du commissariat aux comptes.....	35
I.2- Asymétrie d’information et qualité requise de l’audit financier .....	36
I.3. Théories et observation de la qualité de l’audit .....	38
II- AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET THEORIE DES PARTIES PRENANTES.....	39
II.1- La théorie des parties prenantes : une théorie empirique .....	40
II.1.1- La théorie descriptive des parties prenantes .....	40
II.1.2- La théorie instrumentale des parties prenantes.....	41
II.2- La théorie des parties prenantes : une théorie normative .....	41
II.3- relations entre les approches de la théorie des parties prenantes .....	42
II.3.1- Approche normative et approche empirique en conflit .....	43
II.3.2- Quelques points communs entre l’approche normative et l’approche empirique .....	43
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE DU LIEN ENTRE L’AUDIT FINANCIER ET LA CREATION DE LA VALEUR DANS LES PME DE LA VILLE DE YAOUNDE .....	46
CHAPITRE III : DEMARCHE DE L’EVALUATION DE L’IMPACTE DE L’AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER SUR LA CREATION DE LA VALEUR .....	47
SECTION I : PME AU CAMEROUN: PRESENTATION GENERALE.....	47
I- UNE PRESENTATION GENERALE DES P.M.E CAMEROUNAISES.....	47
I.1- Définition et rôle de la PME.....	47
I.1.1.Essai de définition de la PME.....	48
I.1.2.Rôle de la PME.....	48
I.1.2.1. Contribution de la PME pour l’économie nationale .....	49
I.2- Les formes juridiques et caractéristiques des P.M.E. au Cameroun.....	49
I.2.1- Les formes juridiques .....	49
I.2.2- Les caractéristiques de la PME.....	50
SECTION II : MÉTHODES D’ANALYSE.....	51
II.1- méthodes de collecte des données.....	51
II.1.1 Analyse descriptive.....	52
II.1.2 Présentation des variables sociodémographiques.....	53

CHAPITRE IV : AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CREATION DE LA VALEUR.....	57
SECTION I : PRATIQUE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER.....	57
I.1 Connaissance et mise en œuvre des pratiques de l'audit comptable et financiers. ....	57
I.1.1 Connaissance de la notion d'audit. ....	57
I.1.2 La pratique de l'audit financier. ....	58
I.1.3 La pratique de l'audit comptable.....	58
I.1.4 Exécution de l'audit au niveau de la PME.....	59
I.1.5 Fréquence de la pratique du contrôle de l'audit comptable et financier.....	59
I.1.6 Mise à la disponibilité des résultats de l'audit. ....	60
I.2 Pratique de l'audit comptable et financier et création de la valeur. ....	60
I.2.1 Audit comptable et financier et suivie de la performance.....	60
I.2.2 Audit comptable et financier et atteinte des objectifs financiers. ....	61
I.2.3 Audit comptable et financier et le retour sur l'investissement. ....	61
I.2.4 Audit comptable et financier et le retour emprunt bancaire.....	62
I.2.5 Audit comptable et financier et situation d'alerte de l'entreprise.....	62
I.2.6 Audit comptable et financier et nouveau partenaire.....	63
SECTION II : LIEN ENTRE AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ET CRÉATION DE LA VALEUR.....	63
II.1 Audit comptable et financier et création de la valeur. ....	63
II.1.1 Lien entre audit comptable et financier et atteinte des objectifs.....	64
II.1.2 Lien entre audit comptable et financier et retour d'investissement. ....	64
II.1.3 Lien entre audit comptable et financier et état d'alerte des PME.....	65
II.1.4 Lien entre audit comptable et financier et emprunt bancaire. ....	65
II.2 Recommandations.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70
TABLE DES MATIÈRES.....	75